

Trois ministres pour retricoter la filière textile

■ En visite au Coq Sportif, trois ministres ont consulté les acteurs de la filière textile auboise pour réindustrialiser le pays. *Page 6*

« Nous n'avons pas à rougir de notre agriculture ! »



■ Entretien de rentrée avec le Président de la Région Grand Est, Franck Leroy qui aborde les sujets chauds de la rentrée politique, les enjeux de l'agriculture et les dossiers de la Région. *Pages 10 et 11*

Des pigments naturels au Moulin à couleurs

■ L'entreprise ardennaise est la dernière fabrique de terres colorantes en France. Elle vend près de 80 couleurs de pigments. *Page 8*

Ardennes : Christian Chassaing, nouveau préfet

■ Christian Chassaing, 52 ans, a pris ses fonctions de Préfet des Ardennes en succédant à Alain Bucquet, parti dans l'Aude. *Page 12*

Portrait

■ Le Marnais Pascal Collard. *Page 24*

7 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 15 à 21

François Bayrou donne le ton de la rentrée à Châlons

Le ruban inaugural est coupé et la 79^e Foire de Châlons officiellement ouverte jusqu'au 8 septembre, comme un symbole. Parce qu'après l'annonce du vote de confiance à cette même date, le Premier ministre était attendu. Accompagné de la Rémoise Catherine Vautrin, ministre de la Santé et du Travail, Annie Genevard ministre de l'agriculture et François Gatel, ministre de la Ruralité, le ministre se veut didactique, garde le cap qu'il a fixé pour inverser la tendance de la dette « parce que la France n'a pas présenté de budget équilibré depuis 51 ans » et « qu'il est temps de remettre de l'ordre dans nos dépenses », insiste François Bayrou. La Foire de Châlons est le premier grand rendez-vous de l'année, celui qui donne la température de la rentrée. Démarrée sous le soleil, l'inauguration s'est terminée sous la pluie. Une météo nuageuse, avec des syndicats rassemblés devant l'entrée du site et des agriculteurs qui entraient l'accès au stand de la FNSEA. François Bayrou reste lui-même, soulignant que « l'audace est payante » lorsqu'il découpe le ruban avec une technique qui lui est propre. « Ce n'est pas notre budget, c'est celui des Français. Ce n'est pas en manifestant pour que rien ne change que cela va résoudre le problème, nous sommes tous sur le même bateau, le but n'est pas de séparer les Français, mais de les rapprocher. La question est d'arriver au bon port ». Le ton est donné.



François Bayrou, Premier ministre a inauguré la 79^e Foire de Châlons, entouré de trois ministres du gouvernement, Annie Genevard (à gauche), ministre de l'Agriculture, Catherine Vautrin, Ministre de la Santé et du Travail et François Gatel, ministre de la Ruralité.

Page 3

Reims : un bureau de police mixte pour assurer la sécurité

Afin d'accentuer leur complémentarité, la police municipale et la police nationale disposeront début 2026 d'un bureau commun au cœur du quartier Europe. C'est l'un des effets du Contrat de Sécurité Intégré signé entre l'Etat et la Ville de Reims. La sécurité n'est pas seulement une exigence : c'est une question de confiance et de cohésion sociale. S'il ne s'agit pas de nier ou de minimiser la réalité, l'existence de débordements, de trafics, etc. Arnaud Robinet, le maire, considère cependant que « Reims est une ville où l'on est en sécurité, et qui demeure épargnée par la violence, surtout si on la compare à ce qu'il se passe ailleurs ». Fort de son expérience professionnelle - il a connu

14 parquets - François Schneider, procureur de la République de Reims confirme que « Reims est une ville sûre, surtout au regard de sa taille ». Ce qu'il attribue notamment au continuum de sécurité dû à la collaboration des forces de sécurité intérieure.

C'est cette préoccupation commune de la sécurité - déjà pratiquée sur le terrain rémois - qui est désormais formalisée par le Contrat de Sécurité Intégré signé entre les différents partenaires que sont l'Etat, la Ville, les services de la Justice, l'Education nationale, et dont se félicitait le préfet Henri Prévost.

Page 7

IMPACT
MAXIMAL

VISIBILITÉ
TOTALE

Optez pour la une,
soyez
incontournable



03 26 08 38 30

R 28302 - 8140 - 2€
3 760149 520018

La concession Autobernard Epernay fait peau neuve... mais reste ouverte.

On se refait une beauté le temps d'une rénovation exceptionnelle, rue de Reims à Dizy.

DS AUTOMOBILES CITROËN SPOTICAR PEUGEOT FIAT ALFA ROMEO

auto bernard by groupe Bernard



Baisse plus marquée des prix de l'énergie sur un an

Sur un an, les prix de l'énergie baissent de 7,2 % en juillet 2025, après -6,7 % en juin. Les prix du gaz ralentissent fortement (+5,7 % après +17,0 %) du fait de la sortie de la fenêtre de calcul de la hausse mensuelle de 10,5 % de juillet 2024.

Les prix des produits pétroliers diminuent à un rythme moins soutenu qu'au mois précédent (-5,4 % après -6,2 %), en particulier ceux du gazole (-4,6 % après -6,1 %) et des combustibles liquides (-4,1 % après -8,5 %). À l'inverse, les prix de l'essence baissent à un rythme plus soutenu qu'en juin (-7,3 % après -6,9 %). Les prix de l'électricité diminuent à un rythme légèrement moins soutenu qu'en juin (-13,6 % après -13,9 %), comme ceux des combustibles solides (-3,7 % après -4,7 %). (INSEE)



Les prix des produits alimentaires accélèrent de nouveau sur un an

Sur un an, les prix de l'alimentation accélèrent en juillet 2025 pour le septième mois consécutif (+1,6 % après +1,4 %). Les prix de l'alimentation hors produits frais accélèrent légèrement sur un an (+1,6 % après +1,4 %) tirés notamment par les accélérations des prix de la viande (+1,0 % après +0,5 %), du pain et des céréales (+0,6 % après +0,4 %) et des boissons non alcoolisées (+9,0 % après +8,9 %), et par le rebond des prix du lait, du fromage et des œufs (+0,2 % après -0,1 %). À l'inverse, les prix des huiles et graisses baissent sur un an à un rythme plus soutenu qu'en juin (-1,0 % après -0,8 %) et ceux du sucre, de la confiture, du miel, du chocolat et de la confiserie ralentissent légèrement (+7,1 % après +7,2 %). (INSEE)



Nouvelle stabilité de l'inflation des produits manufacturés sur un an

Les prix des produits manufacturés diminuent en juillet de 0,2 % sur un an, comme depuis mars. Les prix de l'habillement et des chaussures accélèrent sur un an (+1,9 % après +0,2 %). La baisse sur un mois, liée aux soldes d'été, est moins importante en juillet 2025 (-9,3 %) qu'en juillet 2024 (-10,7 %). Sur un an, les prix des « autres produits manufacturés » sont quasi stables (-0,1 % pour le troisième mois consécutif). D'un côté, les prix des meubles et articles d'ameublement sont stables (après +0,5 %), ceux des véhicules ralentissent légèrement (+0,5 % après +0,6 %) comme ceux des journaux, livres et articles de papeterie (+2,1 % après +2,2 %). (INSEE)

baromètre

La Bassée, réserve naturelle nationale protégée



Publié fin juillet, le décret caractérise le site en réserve naturelle pour sa richesse écologique.

Situé au cœur de la plus vaste plaine inondable du bassin versant de la Seine, l'espace naturel national de la Seine Champenoise devient une réserve naturelle nationale. Elle s'étend sur près de 2500 hectares le long de la Seine, entre Nogent-sur-Seine et Marcilly-sur-Seine. Le décret a été publié le 22 juillet 2025 au journal officiel. Porté par Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, il précise, en 23 articles, la réglementation de la réserve naturelle et des activités liées.

Le Conseil national de protection de la nature (CNPN) a émis un premier avis favorable en 2021, confirmé après l'enquête publique en 2023 et une der-

nière phase de consultation nationale.

Ce classement renforce le réseau des réserves naturelles nationales dans l'Aube qui contribue pleinement à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030.

Le site de la Bassée abrite un environnement remarquable avec des boisements alluviaux qui abritent l'Ormaie-frênaie à vigne sauvage et des milieux ouverts humides qui accueillent des espèces animales et végétales protégées, comme le râle des genêts.

INONDABLE POUR RÉGULER LES CRUES

La plaine auboise joue surtout un rôle crucial dans la régulation des crues, la recharge des nappes phréa-

tiques et la qualité de l'eau. La reconnaissance de la réserve permettra de préserver ces fonctions majeures, tout en maintenant les activités humaines existantes dans un cadre durable.

Initié en 2013, le projet a réuni les services de l'État, les élus, les associations de protection de la nature, les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs, usagers de la rivière, etc. Le travail de concertation aboutit sur un projet ambitieux et partagé. L'objectif étant de pouvoir concilier préservation d'un site remarquable et une activité économique compatible avec les enjeux écologiques, l'entretien de la réserve.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Ils bougent

THIERRY BUSSY, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FNSAFER



Thierry Bussy a été élu président de la Fédération Nationale des Safer par le Conseil d'administration réuni le 27 Août 2025. Son élection s'inscrit dans la continuité de notre engagement : défendre et valoriser l'intérêt général. Elle marque aussi une nouvelle étape pour notre groupe et pour l'équipe élargie qui va le seconder dans sa mission. Éleveur, à la tête de deux exploitations - polyculture et élevage - à Maffrécourt (Marne), dont il est également le maire, Thierry Bussy incarne l'engagement de terrain et la proximité. Président de la Safer Grand Est depuis 2021, il connaît parfaitement les défis et enjeux de l'environnement agricole et rural. Thierry Bussy. « Je souhaite par ce mandat poursuivre le travail engagé par nous tous sous l'impulsion d'Emmanuel Hyst avec comme priorité le renouvellement des générations en agriculture. »

Ce numéro 8140 des Petites Affiches Matot Braine contient en encartage, à destination de nos abonnés, le hors-série Marne en Chiffres 2025.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

EURO CONSULTING
CARRIÈRES

29th
ANNIVERSAIRE

Contactez
Eric Bohn
03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com
AVIGNON - LYON - NANCY - PARIS
REIMS - BARCELONE - SHANGHAI

décideurs

François Bayrou à Châlons : « On est tous sur le même bateau »

Inauguration de la Foire de Châlons. La 79^e édition s'ouvre avec un Premier ministre qui veut convaincre les acteurs de la nécessité d'agir pour redresser la France.



François Bayrou et Annie Genevard, ministre de l'Agriculture en discussion avec les représentants des agriculteurs, Arnaud Rousseau, président de la FNSEA (à gauche de la photo) et Hervé Lapie (de dos).

Le ruban inaugural est coupé et la 79^e Foire de Châlons officiellement ouverte jusqu'au 8 septembre, comme un symbole. Parce qu'après l'annonce du vote de confiance à cette même date, le Premier ministre était attendu. Accompagné de Catherine Vautrin, ministre de la Santé, Annie Genevard ministre de l'Agriculture et Françoise Gatel, ministre de la ruralité, le Premier ministre se veut didactique, garde le cap qu'il a fixé pour inverser la tendance de la dette « parce que la France n'a pas présenté de budget équilibré depuis 51 ans » et « qu'il est temps de remettre de l'ordre dans nos dépenses », insiste François Bayrou.

La Foire de Châlons est le premier grand rendez-vous de l'année, celui qui donne la température de la rentrée. Démarrée sous le soleil, l'inauguration s'est terminée sous la pluie. Une météo nuageuse, avec des syndicats rassemblés devant l'entrée du site et des agriculteurs qui entravaient l'accès au stand de la FNSEA. François Bayrou reste lui-même, soulignant que « l'audace est payante » lorsqu'il découpe le ruban avec une technique qui lui est propre. « Ce n'est pas notre budget, c'est celui des Français. Ce n'est pas en manifestant pour que rien ne change que cela va résoudre

le problème. Nous sommes tous sur le même bateau, le but n'est pas de séparer les Français, mais de les rapprocher. La question est d'arriver à bon port ». Le ton est donné.

L'HEURE DES CHOIX

Plus d'une heure de discours inauguraux dans un contexte anxiogène, comme le calme avant la tempête, pour mettre chacun en face de ses responsabilités. « Nous savons où nous en sommes, nous vivons un moment de vérité et l'heure n'est plus au calcul politique de courte vie », annonce le Premier ministre. Évoquant une guerre mondiale qu'on pensait loin et ne jamais revoir mais aussi la loi du plus fort, l'avancée russe, les assauts du Moyen-Orient, les surtaxes imposées par les États-Unis, un pays allié, François Bayrou annonce « un moment de bascule » et appelle l'Europe à se relever « pour que les règles soient équitables ». « La France a constamment joué un rôle déterminant dans l'histoire de l'Europe et pour cela il faut une France forte, qui produit de la richesse ». Or ce n'est pas le cas, le Pays produit 10 à 15 % de moins que ses voisins. « Il faut aussi remettre de l'ordre dans nos finances. Ce plan nous le présentons pour protéger les Français, pour protéger les plus fragiles. La dette, c'est l'esclavage des jeunes.

C'est une question de citoyen, de père et de mère de famille ».

UN COUP DE PIED DANS LA FOURMILIÈRE

Trente minutes de discours dans un silence religieux et François Bayrou d'encourager les députés à prendre leurs responsabilités. « Ceux qui s'opposent au plan se détestent. Vous mettez LFI et le Rassemblement National dans la même alliance pour faire tomber le gouvernement, qu'est-ce qu'il en sort derrière ? Il en sort le désordre et le chaos et l'image d'une France livrée à ce choc des détestation et des haines (.../...). Ma vision est exactement le contraire, ma vision est que la France est un pays uni qui accepte un accord minimal et qui se met ensuite autour de la table ».

Bruno Forget, Commissaire général de la Foire apporte son soutien à François Bayrou, lui signifiant : « Devant vous, vous avez une énergie concentrée, vous avez ces gens qui aujourd'hui vous disent « tenez bon » parce qu'on ne veut pas du chaos, nous avons besoin de sérénité ». Le président de la Foire de Châlons a ouvert les discours en rappelant « qu'ici, on parle vrai ». Alors Arnaud Rousseau, président de la FNSEA mentionne une rentrée agricole qui n'a rien d'ordinaire.

Réactions

FRANCK LEROY PRÉSIDENT DE LA RÉGION GRAND EST : « SE FAIRE ENTENDRE »

« Tenir un discours de vérité et prendre des décisions difficiles c'est le propre d'un élu local. Nous avons besoin de corriger le tir et de réduire nos dépenses pour éviter de plonger le pays dans des difficultés plus importantes et sacrifier les générations futures. J'attends du monde économique qu'il se fasse entendre. Parce que, eux prennent des risques tous les jours, eux sont confrontés à des situations difficiles et quand cela se présente, ils trouvent des solutions. Il faut que le monde politique et que nos députés aient le même réflexe. Pour l'instant, nous avons l'impression d'une fuite en avant et d'une part d'irresponsabilité de la part de nos politiques. »

VÉRONIQUE LE FLOC'H, PRÉSIDENTE NATIONALE DE LA COORDINATION RURALE : « NOUS VIVONS UN VÉRITABLE AGRICIDE ».

« Notre message est clair, nous allons dire au Ministre et à la ministre de l'Agriculture qu'il faut sauver les paysans français, sauver notre économie et sauver nos assiettes. Nous vivons un véritable agricide, nous voulons des garanties pour la suite, que tout ce qui est acquis doit se concrétiser, comme la loi Duplomb, et nous voulons des engagements sur l'avenir de l'Europe sans que nous soyons assommés de contraintes supplémentaires. »

« Notre agriculture est sous tension et le paradigme a changé parce qu'il s'agit de résister ». Une résistance tant géopolitique que climatique. « Nous nous engageons dans un combat pour atteindre la souveraineté alimentaire. » Et de poursuivre sur l'accompagnement des agriculteurs parce que « sans rentabilité pas d'agriculture ». Le maire de Châlons-en-Champagne, Benoist Apparu, salue le courage du Premier ministre et s'adressant à lui, lui dit : « Les collectivités locales doivent

faire des économies et c'est ce que nous allons faire à Châlons. Votre plan ne sera pas applaudi, nous oublierons très rapidement que vous faites le sale boulot et on ne vous remerciera pas pour cela, mais vous le faites et c'est bien cela la morale en politique ». La fin du discours inaugural et de prise de conscience a été largement applaudi dans le Capitole, le Parc des Expositions de la Foire de Châlons.

MARIE BÉATRICE PADIRAC



Le Premier ministre a échangé avec Jean-Marc Roze, président du Département de la Marne et Franck Leroy, président de la Région Grand Est.

Bioéconomie. La Région, avec ses partenaires, consacre un village dédié à cette thématique sur la Foire de Châlons et en profite pour lancer « le Mois de la bioéconomie » (30 août-30 septembre).

La Région Grand Est mise sur la bioéconomie



Le site actuel de Pomacle-Bazancourt s'étend sur 260 ha, regroupe 15 entreprises, génère 1 300 emplois directs et plus de 1 000 indirects, et compte 200 chercheurs au sein du pool de recherche.

La bioéconomie est au cœur de la stratégie de développement économique du Grand Est et la Région veut le faire savoir. C'est pourquoi tout au long de la Foire de Châlons, elle tient un village de la bioéconomie (en partenariat avec les Aria - Association régionale des industries agro-alimentaires - Grand Est ; Bioeconomy for change ; la CCI Grand Est ; les Chambres d'agriculture de la

région et GRDF) avec comme objectif de présenter son implication dans ce secteur mais aussi de favoriser des échanges et rencontres. En effet, cette filière en forte expansion s'appuie sur l'abondance des ressources agricoles (notamment la Marne et l'Aube avec plus de 60% de surfaces agricoles) et forestières (50% de la surface dans les Vosges) du Grand Est. L'ambition de la bioéconomie est d'être une alterna-

tive aux énergies fossiles en basant son économie sur la biomasse, c'est-à-dire sur l'utilisation de ressources renouvelables : matières organiques végétales ou animales ; biodéchets (déchets agricoles, déchets des industries agroalimentaires, déchets urbains, eaux usées...) ; cultures dédiées (chanvre, lin, algues, cultures intermédiaires à vocation énergétique...).

POMACLE-BAZANCOURT, UNE PLATEFORME INCONTOURNABLE

Ainsi, depuis plus de 25 ans, sur le territoire, les agriculteurs, les industriels et les pouvoirs publics investissent massivement dans les équipements de laboratoire et les procédés innovants, tout en soutenant la recherche académique sur le territoire. Chaque année, près de 10 millions de tonnes de biomasse sont récoltées, dont plus des deux tiers sont transformés localement, principalement au sein de la bioraffinerie de Pomacle-Bazancourt, reconnue pour son modèle d'économie circulaire. Blé, betterave à sucre, bois et luzerne y sont valorisés pour produire du saccharose, du glucose, de l'amidon, de l'éthanol, du dioxyde de carbone, ainsi que des molécules destinées à l'industrie alimentaire, à la chimie fine et aux cosmétiques (Pôle ARD, Givaudan).

UN MOIS ENTIER DÉDIÉ À LA BIOÉCONOMIE

Cette réussite qui a valu au territoire d'être labellisé Territoire d'industrie en 2018 a vocation à inspirer et s'étendre à d'autres régions de France. Ainsi, depuis septembre 2024, un club régional dédié aux start-up de la bioéconomie a vu le jour : il regroupe déjà 137 jeunes entreprises accompagnées par des incubateurs d'excellence (Quest for bioeconomy). « Nous avons conçu le Village de la bioéconomie comme un carrefour d'innovations et d'opportunités », indique Guillaume Joly, Responsable Animation territoriale au sein de l'association Bioeconomy for change. « Sur les dix jours, le but est de parler à tous les publics de bioéconomie, aussi bien au grand public auquel seront proposées des animations qu'aux professionnels,

pour lesquels nous avons imaginé tout un ensemble de conférences et de tables rondes. »

Quant au Mois de la bioéconomie, « l'idée est de démontrer que la bioéconomie est déjà dans notre quotidien : notre habitat, notre alimentation, nos modes de transport, etc. Ce Mois est l'occasion de sensibiliser et faire découvrir à tous nos publics cette réalité ainsi que les innovations et produits de demain », poursuit Guillaume Joly. Créer de la valeur ajoutée, conjuguer développement économique et industriel, compétitivité et développement durable sont tous les enjeux auxquels sont confrontés les acteurs de la bioéconomie et auxquels ils s'attèlent. Un rendez-vous sur la Foire à ne pas manquer donc.

N.D.

LE CALENDRIER DU VILLAGE DE LA BIOÉCONOMIE (HALL 4)

Lundi 1^{er} septembre : Bio-intrants en Grand Est ; Mardi 2 septembre : Méthanisation, biogaz et bioénergies ; Mercredi 3 septembre : Agritech, robotique, numérique et OAD (Outils d'aide à la décision) : des outils au service des agriculteurs ; Jeudi 4 septembre : Alimentation durable ; Vendredi 5 septembre : Industrie durable ; Samedi 6 et dimanche 7 septembre : De 11h à 17h : kermesse de la Bioéconomie.

Travaux Publics. La FRTP organise une conférence intitulée « L'intelligence artificielle au service des infrastructures » sur la Foire de Châlons, le mercredi 3 septembre (10h-12h, espace Palme d'Or).

Travaux publics : L'IA au service des infrastructures, mythes et réalités



En matière de Travaux publics, l'IA peut s'avérer être un outil utile, pour ne pas dire bientôt indispensable, pour les entreprises et leurs collaborateurs.

À l'occasion de ses 50 ans, la Fédération des Travaux Publics de Champagne-Ardenne organise une conférence sur la Foire de Châlons, intitulée « L'intelligence artificielle au service des infrastructures » le mercredi

3 septembre. Accompagné de Dominique Chevillard, Directeur Technique et de la Recherche de la FNTP, Marc Décombas, Docteur en Intelligence Artificielle, fondateur de la société Just AI et expert IA auprès de Bpifrance

reviendra sur les notions essentielles à connaître sur l'IA, battant en brèche les raccourcis et les idées reçues. « L'intelligence artificielle est un terme générique. Laborder dans son ensemble, c'est comme parler du BTP en général ou de la médecine. L'IA couvre en réalité une multitude de métiers », souligne Marc Décombas.

Car si l'IA est apparue dans les années 50, soit il y a plus de 70 ans, c'est l'IA générative - symbolisée par l'explosion de ChatGPT fin 2022 - qui bouleverse notre quotidien. Avec une croissance aussi fulgurante qu'exponentielle : « Chat GPT a mis deux mois à atteindre les 100 millions d'utilisateurs en janvier 2023. A titre de comparaison, la vague Tik Tok avait mis 9 mois à franchir ce chiffre. Et aujourd'hui, ChatGPT compte 700 millions d'utilisateurs actifs par semaine ! »

UNE IA TRÈS PUISSANTE

Mais l'IA ne se résume pas à Chat GPT puisqu'il existe aujourd'hui pas moins de 40 000 outils et 1 million d'IA disponibles en « open source » pour

traiter des données de texte, de vidéo, d'image, de son ou de données tabulaires. Et là où l'IA classique se contentait de traiter des tâches bien spécifiques, l'IA générative apporte une multitude de solutions, précise Marc Décombas : « L'IA générative a la capacité de traiter différentes tâches spécifiques. Elle peut produire des données qui ressemblent à celles créées par des êtres humains. C'est une IA « couteau suisse » qui résout tout, de l'image à la vidéo, jusqu'au compte-rendu de réunion en passant par le podcast. Et elle est très puissante. »

Une puissance qu'il faut savoir maîtriser, en premier lieu en ne confondant pas l'IA avec un moteur de recherche. « Les Grands Modèles de Langage (ou LLM) comme GPT ne délivrent pas des vérités mais ressortent les mots les plus probables », explique l'expert. Mais aujourd'hui les IA sont de plus en plus souvent des Agents, à savoir des LLM associés à de la personnalisation, à un raisonnement et un outil. Des Agents qui disposent d'un certain degré d'autonomie et d'une capacité à travailler entre eux. De quoi faire progresser le monde

de l'entreprise, la productivité individuelle voire même la science. « Dans le domaine du vivant, on peut gagner 10 ans de R&D en 2 jours seulement comme le démontre Google », souligne Marc Décombas qui conserve néanmoins un regard critique sur une avancée qui n'en est certainement encore qu'à ses débuts.

En matière de Travaux publics notamment, l'IA peut s'avérer être un outil utile pour ne pas dire bientôt indispensable pour toute entreprise concernée par la conception, l'exploitation ou la maintenance d'une infrastructure. Gain de temps, amélioration de la sécurité, productivité en hausse, réduction des déchets, consommation d'énergie, outil d'aide à la décision... autant de thématiques et d'applications possibles qui seront abordées au cours de cette matinée que viendra conclure Alain Grizaud, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

BENJAMIN BUSSON

Inscriptions :
champagne-ardenne@fnftp.fr

Événement. Cette année encore, la Foire de Châlons accueille plus de 760 exposants et 200 conférences jusqu'au 8 septembre.

Foire de Châlons : l'agenda

UN CIRCUIT DE VISITE À LA FOIRE DE CHALONS POUR EXPLIQUER L'AGRICULTURE

Une innovation à la Foire de Châlons. Les visiteurs, de 7 à 77 ans, pourront découvrir la pluralité des activités de l'Agriculture du territoire, la diversité des formations et les nombreuses passerelles entre les métiers au cours d'une visite guidée et gratuite (**1 visite à 11 heures et 1 visite à 15h30 au départ de la tour Eiffel de légumes - groupe de 20 personnes maximum**).

Cette idée originale a été initiée par « Agriculture Coeur de Nos Territoires », un collectif devenu une marque qui fédère les principaux acteurs de l'Agriculture et de la Viticulture, autour des mêmes objectifs : sensibiliser le grand public, expliquer l'Agriculture « de la semence à l'assiette ».

LE VILLAGE VIVESCIA SERA MÉMORIEL, TOUJOURS VÉGÉTAL ET ENCORE PLUS DIGITAL

Comme tous les ans, le Village VIVESCIA raconte l'histoire des grains, les innovations, les métiers et les projets du Groupe. En écho à la parution du livre Mémoire de grains - VIVESCIA une histoire céréalière début 2025, VIVESCIA a décidé de raconter aussi son histoire et celle des filières et territoires : une histoire collective d'agri-

culteurs entrepreneurs engagés, une histoire qui traverse le XXe siècle et se confond avec celle de l'agriculture et de la coopération agricole en France.

Mardi 2 septembre à 11h30 Table ronde : « Comment les start-up contribuent à construire le modèle agricole de demain ? » au village VIVESCIA, Avec Félix Bonduelle, membre du Bureau de la Ferme Digitale Martin Ducroquet, co-fondateur et directeur général de Sencrop (*places limitées, sur invitation*)

2 JOURNÉES DÉDIÉES À L'EMPLOI

En partenariat avec France Travail, l'Anefa Marne et l'APECITA, « Agriculture Coeur de Nos Territoires » participera à 2 journées emploi organisées par la foire de Châlons. **Le mardi 2 septembre** sera dédié aux chercheurs d'emploi et aux personnes souhaitant se réorienter. **Jeudi 4 septembre**, la « journée jeunes » permettra de trouver un stage, une alternance, un job.

L'INDUSTRIE EN MOUVEMENT - 5^E ÉDITION

À l'occasion de la 79^e Foire de Châlons, Marne Développement, l'agence de développement économique de la Marne, organise la 5^e édition de son événement signature : « L'Industrie en Mouvement ».

Plus qu'un simple bilan, cette

matinée sera l'occasion de mettre en lumière les projets industriels structurants, des synergies industrielles concrètes ainsi qu'une démarche unique : celle d'une agence territoriale au service de l'intelligence collective industrielle et institutionnelle, née d'un partenariat entre tous les acteurs publics du développement économique (Région Grand Est, Département, CCI, intercommunalités, CMA...). **Jeudi 4 septembre 2025 - 9h30 à 12h00 - Salle Muselet, Le Capitole - Foire de Châlons.**

LE GRAND PITCH : SPÉCIAL FOIRE !

La CCI organise avec ses partenaires le Grand Pitch spécial Foire !

Jeudi 4 septembre, de 14h à 17h (espace Feuillatte)

Start-ups et jeunes entreprises innovantes auront 3 minutes pour pitcher leur projet, leur modèle économique ou leur activité si elles sont déjà lancées, et convaincre un public de professionnels de l'écosystème entrepreneurial et d'investisseurs.

Avec : La French Tech Est, Business Angels Marne Ardennes, Le Village By CA - Reims, Neoma Incubateurs, Créativ'Labz Incubateur, Réseau Initiative Marne, Innovact, OEnotourisme Lab, Rimbaud Tech, pépité Champagne Ardennes, Ordre des Experts-Comptables Région Grand Est.

BIO TOUR 2025 : CAP SUR LA MARNE !

Le Bio Bus fait escale à la Foire de Châlons-en-Champagne les **5 et 6 septembre 2025**

Le Bio Bus accueille le public deux jours durant à l'espace "Ferme" de la Chambre d'Agriculture de la Marne (CDA 51). Porté par l'Agence BIO, le BIO TOUR est un événement national de sensibilisation qui sillonne les régions pour remettre l'agriculture biologique au cœur des territoires.

Son ambition : valoriser les produits, les savoir-faire et les femmes et les hommes qui font vivre le bio au quotidien. Deux journées pour vivre une expérience bio immersive et conviviale : Dégustations de produits locaux ; Rencontres avec des producteurs bio du territoire ; Ateliers ludiques pour petits et grands ; Animations immersives à bord du Bio Bus, aux couleurs de la campagne nationale "C'est bio, la France !"

Infos pratiques : Vendredi 5 & samedi 6 septembre 2025 ; Espace "Ferme" - Foire de Châlons - CDA 51 ; de 10h30 à 19 heures

CONFÉRENCE « SALARIÉS AGRICOLES : DES CLÉS POUR UN BIEN-ÊTRE AU QUOTIDIEN ! »

Dans le cadre du Plan Interministériel de Prévention du Mal Être

en Agriculture et de la "dizaine de la santé" de la Foire de Châlons-en-Champagne (Marne), l'Adasea de la Marne et la MSA Marne-Ardenne-Meuse organisent une conférence sur les parcours d'aide existants à destination des salariés des exploitations agricoles « *Salariés agricoles : des clés pour un bien-être au quotidien !* »

Le vendredi 5 septembre 2025 de 13h30 à 15h30 - Capitole (Espace Grande Cuvée)

Lors de cette table ronde interviendront :

- Olivier Damaisin, coordinateur national interministériel du Plan prévention mal-être en agriculture : le Plan Mal être et ses enjeux

- Quentin Mathieu, agrildées : spécificités du salariat agricole et son évolution

- une salariée d'exploitation viticole : témoignage (difficultés rencontrées dans le cadre de son travail et accompagnement dont elle a bénéficié)

- Aymeric Ebrard, psychologue du travail

- Antoine Lasson, travailleur social (MSA), Ophélie Da Cruz Ortes du Service Santé Sécurité au Travail (MSA) et Amélie Thieffinat, infirmière Santé au Travail (MSA) : les différents accompagnements existants pour les salariés en mal être.

Pour bâtir l'avenir d'une région quoi de plus utile qu'une banque régionale ?

Les experts immobiliers de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe vous accompagnent dans tous vos projets.

CAISSE D'ÉPARGNE
Grand Est Europe
Vous être utile.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 631.876.700 € - Siège Social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin - 775 618 622 RCS STRASBOURG - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738 - ALTMANN + PARTNERS - Crédit Photo : Getty Images.

Textile. Les ministres consultent les acteurs du textile troyen pour préserver la filière et réindustrialiser la France.

Trois ministres pour retricoter la filière textile



Ministres et élus à la rencontre des employés sur le site du Coq Sportif.



Eric Lombard, ministre de l'Économie, Pascal Courtade, préfet de l'Aube saluent Dan Mamane repreneur du Coq Sportif et Alexandre Fauvet.

Le Coq Sportif rechante et l'État souhaite qu'il donne le « la » à l'ensemble de la filière textile. Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, salue le retour de l'industrie en France, déplorant « cette vision complètement décalée de penser qu'on pouvait être

une puissance économique sans être une puissance industrielle ». Au-delà du travail sur la compétitivité des entreprises, Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, souligne que les ingrédients du rebond industriel reposent sur « une approche locale et partenariale qui sont les vertus du collectif. C'est un partenariat entre

le public et le privé ». Et, l'État a dopé le fleuron français de l'équipement sportif à plusieurs reprises pour le maintenir dernièrement avec l'affectation de 12,5 millions d'euros du Fonds de développement économique et social pour soutenir son sauvetage. Une aide favorisée tant par la vision des dirigeants portée vers un développement international que par l'implication des élus locaux pour soutenir la filière globale. « Il n'y a pas de projet industriel qui ne soit pas un projet de territoire », atteste le ministre de l'Industrie.

« IL FAUT PROTÉGER TOUT LE MONDE »

Parce que si l'entreprise sort aujourd'hui la tête de l'eau, elle a, au lendemain des Jeux Olympiques, emmené dans sa chute celle de ses sous-traitants dont certains sont depuis en redressement judiciaire. Des effets collatéraux dont les ministres ont pris pleinement conscience lors d'une table ronde organisée en mairie de Troyes avec les acteurs de la filière textile et les élus. « Je souhaitais exposer aux ministres la problématique de la filière textile

RÉACTIONS APRÈS LA TABLE RONDE MINISTÉRIELLE

François Baroin, maire de Troyes : « Deux sujets stressaient le territoire, le Coq Sportif et Petit Bateau. Cette période est maintenant derrière nous. Je crois au textile technique. Qui pensait que le Coq Sportif pouvait renaître de ses cendres avec des vêtements adaptés pour le judo, pour le rugby, pour la transpiration sur des sports à très haute intensité ? Il y a une niche sur un marché international qui peut déboucher sur des investissements et des créations d'emploi ».

Denis Arnoult, dirigeant de France Teinture, 80 salariés, en redressement judiciaire depuis fin juillet : « Tous ont été attentifs à nos préoccupations pour défendre les entreprises en difficulté et maintenir l'emploi. Il y aura une suite. La filière textile territoriale est aussi un enjeu de souveraineté nationale ».

Jean-Dominique Regazzoni, dirigeant d'Émo (textile), de la Sotratex (teinturerie) et président de la CPME Aube : « Nous avons été écoutés. Nous sentons que les ministres ont envie de faire, mais qu'ils sont ralentis par la lourdeur de l'État. Nous parlons aussi de souveraineté industrielle alors que des marchés publics, comme celui de la police, ont été attribués à des acteurs... qui font fabriquer à l'étranger. »

auboise et la singularité du modèle de Troyes et de l'Aube avec une filière intégrée », explique François Baroin, maire de Troyes. « Vous pouvez avoir le Coq Sportif, Lacoste et Petit Bateau, si en amont ou en aval, vous n'avez pas la teinture, le façonnage et l'accompagnement de la distribution, vous prenez le risque de perdre à terme les acteurs majeurs. (.../...) Il faut protéger tout le monde ». Si une rencontre du Coq Sportif avec les sous-traitants

va être organisée en préfecture dès septembre, le temps reste compté pour les entreprises qui doivent pouvoir présenter des projections au tribunal de commerce pour survivre. Reste donc à aligner les planètes du temps long de l'administration et de la réalité de la vie d'une entreprise, le tout dans un contexte d'incertitude politique.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

UN DÉBUT DE PROTECTIONNISME POUR LE TEXTILE

Véronique Louwagie, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire, rappelle les mesures engagées pour lutter contre la fast fashion avec Shein et Temu dans le viseur.

- Contrôles de la DGCCRF renforcés pour les articles provenant d'Asie.
- Colis : révision de l'exonération des droits de douanes pour les colis de moins de 150 € (Union européenne). Taxe de 2 à 4 € sur les petits colis expédiés en France à des particuliers via des plateformes hors Union européenne.
- Fast fashion : malus de 5 € à 10 € par article non conforme au coefficient de durabilité. Obligation de communication sur l'impact environnemental et social sur des produits. Interdiction de publicité dans les médias classiques et via les influenceurs.

Le Coq Sportif à la conquête des États-Unis



Le Coq Sportif retravaille son jeu pour mieux préparer ses victoires. « Nous réorganisons l'en-

treprise dans ses détails et la tâche est considérable. Nous avons vingt ans de retard sur les outils, l'organisation, les

process... Nous engageons cette année une enveloppe de 50 millions d'euros dont 5 millions pour l'outil de production », explique Dan Mamane, repreneur du Coq Sportif qui préserve les emplois. « Nous devons investir en France, c'est une marque française qui doit mieux rayonner à l'international, nous sommes sûrs de ce succès ». Le destin à court terme du fleuron de l'équipement sportif textile, né en 1882 à Romilly-sur-Seine, se tourne Outre-Atlantique. Le Coq Sportif se remet dans les starting-blocks, tirant les leçons des lacunes commerciales et de distribution qui l'ont conduit au tribunal de Commerce. « Le Coq Sportif fait 15 % de son chiffre à l'international, cela devrait être l'inverse : 15 % en France et 85 % à l'étranger »,

annonce Alexandre Fauvet, le directeur du site de Romilly/Seine.

UNE STRATÉGIE À DEUX NIVEAUX

Alexandre Fauvet connaît bien les enjeux de la filière et de ses sous-traitants. Il a dirigé Lacoste, lancé et dirigé la marque Fusalp. « Nous travaillons dans un écosystème industriel avec les meilleurs partenaires possible. Notre outil est à l'échelle humaine et nous devons être agiles. Nous allons développer l'international avec des

volumes plus importants, portés par d'autres sites industriels ».

Les États-Unis connaissaient la marque, le tennisman Arthur Ashe a une sculpture à Richmond en Virginie avec le logo du Coq gravé.

C'était alors le second marché de la marque qui doit rapidement prendre la première place du podium pour confirmer la stratégie du Coq Sportif : devenir la marque française championne internationale dans le domaine du sport.

MARIE BÉATRICE PADIRAC

Sécurité. Afin d'accentuer leur complémentarité, la police municipale et la police nationale disposeront début 2026 d'un bureau commun au cœur du quartier Europe. C'est l'un des effets du Contrat de Sécurité Intégrée signé entre l'Etat et la Ville de Reims.

Un bureau de police mixte pour renforcer le continuum de sécurité



Signature officielle du Contrat de Sécurité Intégrée entre l'Etat et la Ville de Reims par (de gauche à droite) François Schneider, procureur de la République, Arnaud Robinet, maire de Reims, Henri Prévost, préfet de la Marne et Dimitri Sydor-Vienne, inspecteur d'académie.

La sécurité n'est pas seulement une exigence : c'est une question de confiance et de cohésion sociale. S'il ne s'agit pas

de nier ou de minimiser la réalité, l'existence de débordements, de trafics, etc. Arnaud Robinet, le maire, considère cependant que

« Reims est une ville où l'on est en sécurité, et qui demeure épargnée par la violence, surtout si on la compare à ce qu'il se passe ailleurs ». Fort de son expérience professionnelle – il a connu 14 parquets – François Schneider, procureur de la République de Reims confirme que « Reims est une ville sûre, surtout au regard de sa taille ». Ce qu'il attribue notamment au continuum de sécurité dû à la collaboration des forces de sécurité intérieure.

C'est cette préoccupation commune de la sécurité – déjà pratiquée sur le terrain rémois – qui est désormais formalisée par le Contrat de Sécurité Intégrée (voir encadré) signé entre les différents partenaires que sont l'Etat, la Ville, les services de la Justice, l'Education nationale, et dont se félicitait le préfet Henri Prévost.

OUVERTURE AU PREMIER TRIMESTRE 2026

L'illustration très concrète de cette action partenariale entre les services de l'Etat et la Ville de Reims est bien la réalisation d'un bureau

de police mixte. Au 8 rue du général Carré, au rez-de-chaussée d'un immeuble construit par le Foyer Rémois dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Europe, la police municipale et la police nationale se partageront bientôt des locaux fonctionnels de 480 m², également propres à accueillir le public dans les meilleures conditions. Dans un premier temps, 5 policiers municipaux et 6 policiers nationaux y seront affectés, renfor-

çant ainsi la présence des forces de police dans le quartier.

La Ville investit 1,8 M€ dans cette opération (achat des locaux, aménagement...), l'Etat s'acquittant pour sa part d'un loyer. Lancés début juillet, les travaux devraient être achevés d'ici la fin de l'année, et les locaux pleinement opérationnels au cours du premier trimestre 2026.

J.R.

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉ ?

Initié en avril 2021, le Contrat de Sécurité Intégrée est un outil partenarial, souple et innovant, dont le déploiement dans le cadre de la sécurité du quotidien vise à formaliser et à renforcer les engagements partagés de l'Etat et des collectivités territoriales dans le domaine de la sécurité.

Il repose sur un diagnostic partagé et recouvre différents champs d'action : sécurité, justice, prévention de la délinquance, politique de la ville, éducation et lutte contre la radicalisation et le séparatisme. Il répond notamment à quatre objectifs : renforcer la citoyenneté et la prévention, garantir la tranquillité et la sécurité du quotidien pour préserver le cadre de vie, contribuer à la justice de proximité, soutenir et accompagner l'aide aux victimes.

Agroalimentaire

CEMOI : 1,4 million d'euros pour développer l'activité fourrage



Le Groupe Baronie valide une enveloppe d'1,4 million d'euros pour augmenter l'outil de production de l'usine troyenne CEMOI. « Une excellente nouvelle ! C'est un tournant pour Troyes », annonce Nicolas Grandbouche, directeur du site qui vient de défendre son projet auprès du Groupe. Cela doit permettre de produire davantage de fourrages pour alimenter les industriels de l'agroalimentaire, comme pour les biscuits ou céréales de petit déjeuner fourrés au chocolat par exemple. Une fois produits, les fourrages sont acheminés par camion-citerne dans l'usine de production du client. L'usine au bois, plus gros site

saisonnier du Groupe avec 11 000 tonnes de confiseries au chocolat produites (dont les chocolats de Pâques et de Noël), deviendra ainsi le site le plus important pour l'activité de fourrage à destination des professionnels. En 2024, la part de fourrage représentait 20 % de l'activité, derrière les chocolats de Pâques. Une part qui devrait donc augmenter.

Jeux

En bref Casino de Sedan : Ardent Group, candidat

Dans les prochaines semaines, le conseil municipal de Sedan sera amené à désigner l'exploitant qui gèrera le futur casino de la ville. On sait déjà que le groupe belge Circus Casino désormais baptisé Ardent Group, créé en 1992, et qui possède une trentaine d'établissements de jeux en Belgique (dont ceux de Namur et Dinant) se portera candidat. Présent dans sept pays et comprenant 1 200 collaborateurs, le casinotier belge est déjà présent en France à Briançon, Carnac et Port-Leucate.

À noter que Circus Casino était récemment le sponsor du club de football du Standard de Liège. Son nom figurera d'ailleurs cette saison sur le maillot du CSSA avec ceux de Leclerc et AFS.

PRÉSENTE

COOL ROOF

RÉVOLUTIONNEZ VOS TOITURES avec un revêtement innovant en résines acryliques et siloxanes, conçu pour RAFRAÎCHIR VOS BÂTIMENTS TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT !

RAYONNEMENT SOLAIRE, RÉFLEXION, COOL ROOF, TRANSFERT D'ÉNERGIE

UNE SOLUTION EFFICACE ET DURABLE

Grâce à un revêtement hautement réfléchissant, de couleur claire, COOL ROOF réduit la chaleur absorbée par les toitures.

Originaire des États-Unis, le concept « COOL ROOF » s'adapte à tous types de bâtiments :

- Zones d'activités (centres commerciaux, garages...)
- Bâtiments industriels (usines, entrepôts...)
- Bâtiments d'habitations

LES AVANTAGES POUR VOUS ET LA PLANÈTE

ÉCONOMIES ASSURÉES

- Forte réduction de votre facture énergétique
- Retarde l'obsolescence de la climatisation
- Meilleure durée de vie de la toiture, entretien simplifié

ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

- Réduction de l'empreinte carbone des bâtiments
- Réduction des gaz à effet de serre
- Réduction de l'effet « îlot de chaleur urbain »

OPTEZ POUR COOL ROOF ET ALLIEZ CONFORT, ÉCONOMIES ET ENGAGEMENT DURABLE DÈS MAINTENANT !

TEMPÉRATURE DE L'AIR 25°C (AVANT) / 70°C (APRÈS)

9 rue des Letis - 51430 Bezannes - 03 26 36 28 36 — dsl-decoration.fr

Artisanat. L'entreprise créée en 1866 est la dernière fabrique de terres colorantes en France. Elle commercialise près de 80 couleurs de pigments dont 45 pigments naturels.

Le Moulin à couleurs, des pigments naturels 100% made in Ardennes



Pour un beau rouge, il faut cuire 3 heures à 700 degrés. Les fours sont encore au fuel, ce qui représente un poste de dépenses élevé.



Le broyeur réduit les pigments sous forme de poudre. « Nous faisons des prélèvements toutes les 50 tonnes car dans toutes les terres il y a des traces de métaux lourds », explique Emmanuel Poix.

L'activité du Moulin à couleurs consiste à extraire des terres ou des ocres ardennaises, de les sécher ou les brûler puis de les broyer le plus finement possible pour obtenir un pigment 100% naturel. Avec une tonne de terre, extraite dans des carrières qui se trouvent dans un rayon de 150 kilomètres, le Moulin à couleurs produit 750 kg de produit fini. « Nous allons à la carrière deux fois par an. On ne creuse pas en dessous de 3 mètres de profondeur pour ne pas tomber sur les argiles et n'extraire que la terre de sienne naturelle, chargée en oxyde de fer (plus de 40%)... Pour les pigments noirs, en revanche, nous allons en Allemagne et pour le rouge, à Madras, en Inde. » Avec huit terres de base, la société fabrique 45 teintes. En 2010, le Moulin à couleurs a été labellisé EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant) assurant qualité et traçabilité et lui amenant une notoriété auprès des professionnels notamment ceux du secteur des métiers d'art.

NASTASIA DESANTI

Entreprise de la famille Boizet jusqu'en 1992, c'est à cette date qu'est créée la SARL Le Moulin à Couleurs par Bernard Poix, le reprenneur. Dix ans plus tard, en 2002, son fils Emmanuel Poix reprend les rênes, suite à son décès soudain. Comptable lors de sa première vie professionnelle, Emmanuel Poix en a gardé le sens des chiffres pour cette entreprise située au beau milieu des Ardennes, à Ecordal. Imaginez, des bâtiments industriels centenaires, entre taule et métal, dans un décor aux lueurs sépia, dues à la couleur si caractéristique de la terre qui y est exploitée et travaillée. Sa teinte rougeâtre, elle la doit à sa forte concentration en oxyde de fer. « À sa création, l'entreprise fabriquait des terres colorantes essentiellement pour la coloration des vernis. La localisation a été choisie à Ecordal en raison de la force hydraulique de la Foivre à proximité, rivière qui faisait tourner la roue à eau. » Si l'entreprise s'est bien sûr modernisée au fil du temps, elle reste néanmoins très

traditionnelle dans les machines qu'elle emploie.

600 000 EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

« En 1945, il y avait douze moulins à couleurs en France. Aujourd'hui, nous sommes le dernier avec les Ocres du Roussillon », indique Emmanuel Poix. Quatre salariés travaillent quotidiennement au sein du Moulin à couleurs pour dégager un chiffre d'affaires de 600 000 euros par an. « Nous fabriquons 150 tonnes de pigments par an. Ceux-ci sont conditionnés dans des sacs de 25 tonnes pour les maçons. 70% sont vendus en France et 30% à l'export. » La destination de ces pigments est presque infinie, Emmanuel Poix expliquant :

« On colore tout ce que l'on veut sauf de l'alimentaire. » Paradoxalement, alors que ces pigments sont 100% naturels, les normes sanitaires exigent le plus souvent des colorants artificiels. Les pigments sont donc essentiellement utilisés pour les secteurs du bâtiment, de la restauration du patrimoine et de la décoration d'intérieur.

PLUS FINS QUE DE LA FARINE

Les grandes marques de peinture les ont également adoptés pour fournir les professionnels. « Nos poudres sont plus fines que de la farine - 30 à 40 microns - ce qui leur confère une très grande facilité et homogénéité de mélange. Le pigment naturel ne bouge pas avec le temps. » Comme chantiers emblématiques on peut

ainsi citer celui de la Place Ducale de Charleville-Mézières, le château de Sedan ou encore les colossaux travaux de Notre-Dame de Paris.



Pour un kilo de peinture, il faut 100 grammes de pigments. 45 teintes sont possibles.

OFFRE D'ABONNEMENT

- ➔ 52 NUMÉROS DES PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

Renseignements au 03 26 08 38 26
ou abonnement.pamb@legalnet.org



+ 0,3 %

Le produit intérieur brut (PIB) en volume accélère modérément au deuxième trimestre 2025 : il progresse de +0,3 %, après +0,1 % au trimestre précédent.

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages par unité de consommation rebondit légèrement (+0,2 % après -0,1 %). Le taux d'épargne des ménages augmente de nouveau ce trimestre : il s'établit ainsi à 18,9 % de leur RDB, après 18,6 % au trimestre précédent.

Le taux de marge des sociétés non financières (SNF) baisse pour le troisième trimestre consécutif : il s'établit à 30,7 % de leur valeur ajoutée, après 31,4 % au premier trimestre 2025. (INSEE)

+ 0,5 %

Les exportations rebondissent modérément ce trimestre (+0,5 % après -1,2 %), soutenues notamment par la forte hausse des exportations de produits pharmaceutiques. Les importations quant à elles accélèrent nettement au deuxième trimestre (+1,3 % après +0,4 %). Elles sont portées par une forte hausse des importations de produits pharmaceutiques et par le rebond des importations de matériels de transport (+7,0 % après -5,1 %) et de raffinage. Au total, la contribution du commerce extérieur à l'évolution du PIB demeure négative au deuxième trimestre 2025 (-0,3 point après -0,5 point). (INSEE)

+ 0,7 %

Au deuxième trimestre 2025, le revenu disponible brut (RDB) des ménages en euros courants augmente de nouveau, mais plus légèrement qu'au trimestre précédent (+0,3 % après +0,6 %). Les prestations sociales ralentissent ce trimestre (+0,7 % après +1,1 %) après la revalorisation de 2,2 % des retraites de base au 1^{er} janvier.

La masse salariale reçue par les ménages progresse à un rythme proche de celui du trimestre précédent (+0,4 % après +0,3 %). Les impôts versés par les ménages freinent, après un premier trimestre dynamique (+0,8 % après +3,5 % - données révisées). (INSEE)

La Bourse

La plus belle des réussites, c'est celle qui rayonne.

Banque Populaire accompagne chaque jour 200 créations d'entreprises* partout en France.

BANQUE POPULAIRE +X
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
la réussite est en vous

Source BPCE. Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. BPALC - SA coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. • Crédit photo : Pedro Nóbrega • ROSA PARIS

BANQUE
COOPÉRATIVE ET LOCALE

COTATIONS AU 28/08/25

Variation sur la semaine

DONNÉES TRANSMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE

ACTIONS		
CAC 40	7 743,93	- 2,87%
SBF 120	5 876,14	- 2,97%
Nikkei	42 520,27	- 0,86%
Dow Jones	45 418,07	+ 1,10%
Eurostoxx 50	5 393,07	- 1,45%

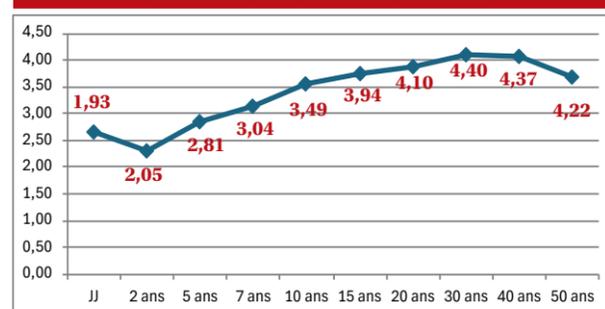
DEVISES (EUROS CONTRE...)		
1 euro =	6,55957 F	
Dollar	1,1645	- 0,09%
Livre Sterling	0,8622	- 0,37%
Yen	171,33	- 0,40%
Dollar/Yen	147,12	- 0,32%

SWAPS		
Euribor 5 ans	2,298	- 0,045
Euribor 10 ans	2,642	- 0,021

MARCHÉ MONÉTAIRE		
Ester	1,925	- 0,001
Euribor 1 mois	1,863	- 0,048
Euribor 3 mois	2,047	+ 0,013
Euribor 6 mois	2,069	- 0,024
Euribor 12 mois	2,115	+ 0,031

FRANCE ÉTAT		
BTAN 2 ans	2,052	- 0,001
BTAN 5 ans	2,811	+ 0,009
OAT 7 ans (TEC 10)	3,036	+ 0,026
OAT 10 ans	3,487	+ 0,058
OAT 30 ans	4,396	+ 0,104
OAT 50 ans	4,223	+ 0,122

COURBES DES TAUX DE FRANCE



VALEURS RÉGIONALES (VARIATION 2025 %)		
ARCELORMITTAL	28,37	+ 0,26
BNP PARIBAS	76,53	+ 0,29
CARREFOUR	12,36	- 0,10
CRÉDIT AGRICOLE	15,56	+ 0,17
EXEL INDUSTRIES	39,80	- 0,07
L.V.M.H.	502,00	- 0,21
LAURENT-PERRIER	92,00	- 0,11
MICHELIN	31,15	- 0,02
NEXANS	129,80	+ 0,25
KERING	229,50	- 0,04
HAULOTTE-GROUP	2,59	- 0,03
RALLYE	-	-
REMY COINTREAU	54,10	- 0,07
RENAULT	32,69	- 0,31
SAINT-GOBAIN	93,44	+ 0,09
SANOPI-AVENTIS	86,54	- 0,08
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	52,00	+ 0,91
VALLOUREC	15,38	- 0,06
VEOLIA	28,34	+ 0,05
VINCI	115,70	+ 0,16
VANKEN-POMMERY	13,15	+ 0,00

EMPRUNTS D'ÉTAT	JAPON	USA	EURO
JJ	0,38	4,42	1,93
2 ans	0,86	3,62	1,93
5 ans	1,16	3,70	2,25
10 ans	1,62	4,23	2,70
30 ans	3,22	4,90	3,31

« Notre destin économique est entre nos mains »

Vous parlez de réalité économique de la France, qu'en est-il aujourd'hui ?

Il y a une bonne nouvelle et demie, mais aussi des problèmes sérieux. La bonne nouvelle assurée, c'est la victoire contre l'inflation. Celle-ci est très faible en France, à 1 %, donc le pouvoir d'achat progresse désormais. La demi-bonne nouvelle, c'est la résistance de notre économie. Certains analystes prévoient une récession en 2025, la Banque de France anticipait elle une croissance certes ralentie, mais positive. C'est le cas. Au deuxième trimestre, la croissance a été de +0,3 % ; les résultats de notre enquête mensuelle de conjoncture publiée début août montrent que nous pourrions connaître au troisième trimestre une croissance au même niveau.

Quant aux problèmes sérieux, vous parlez de la dette ?

Bien sûr : les problèmes de la dette publique et des déficits doivent absolument être traités. Sinon les intérêts à payer étoufferont de plus en plus nos capacités budgétaires, et nous léguerons à nos enfants une charge insupportable.

Faire travailler plus c'est le programme de François Bayrou. Il se heurte, notamment sur la suppression de jours fériés, à une forte opposition de la part des Français...

La Banque de France est indépendante des gouvernements, des forces politiques et des intérêts privés. Il ne lui appartient pas de décider sur telle ou telle mesure. Notre responsabilité est de gérer l'inflation et les taux d'intérêt, et de donner les prévisions et l'expertise économiques les plus fiables.

Les Français, tous les sondages le montrent, ont cependant très largement conscience de la gravité de la dette. Il doit y avoir un vrai débat public sur les mesures à prendre, mais nous ne pourrions pas sortir sans effort de cette situation difficile. L'important, c'est que cet effort soit le plus juste et partagé possible.

L'observateur que vous êtes redoute-t-il le vote du 8 septembre et l'appel à la grève du 10 septembre ?

La Banque de France n'a pas à se prononcer sur un vote politique, ni sur un mouvement social. Elle peut juste rappeler une réalité économique au regard de l'intérêt national : on parle légitimement des problèmes - réels - créés par M. Trump, mais la solution à nos divers défis passe d'abord par notre travail et sa qualité. Au fond, cela veut dire que notre destin économique est entre nos mains.

La suite de l'interview sur : <https://www.banque-france.fr/fr/interventions-gouverneur/sud-ouest-notre-destin-economique-est-entre-nos-mains>

SOURCE : BANQUE DE FRANCE

« Nous n'avons pas à rougir de notre agriculture ! »

Région. Entretien de rentrée avec le Président de la Région Grand Est, Franck Leroy. Le Sparnacien aborde notamment les sujets chauds de la rentrée politique, les enjeux de l'agriculture et les dossiers de la collectivité régionale.



Franck Leroy : « Il faut rappeler que l'agriculture française est sans doute la plus vertueuse de toute l'Europe ».

Franck Leroy, un mot sur la décision du premier ministre François Bayrou de mettre en jeu la confiance du gouvernement le 8 septembre prochain ?

Franck Leroy : Je pense que c'est courageux et que dans le contexte actuel nous avons besoin d'une clarification. La situation économique est complexe, mais elle n'est pas si mauvaise que ça quand on voit les chiffres de croissance du deuxième trimestre 2025. Dans une situation internationale extrêmement complexe nous avons chez nous des partis politiques ou des leaders politiques qui considèrent qu'il faut bloquer le pays. Je pense que François Bayrou anticipe les difficultés à constituer un budget et cela va pousser les partis à clarifier leur position, et notamment les partis dits de gouvernement. On n'attend rien de LFI qui ne souhaite pas contribuer au redressement du pays et ne souhaite que le chaos. Idem pour le Rassemblement National qui n'a aucune proposition à faire. La vraie question, c'est : est-ce que le PS va jouer la politique du pire avec toutes les conséquences qu'aurait la chute du gouvernement (hausse des taux d'intérêts, défiance des marchés financiers internationaux...). Ce parti va-t-il prendre ses responsabilités en tant que parti de gouvernement parce que des économies s'imposent au niveau du budget de l'Etat et qu'il faut arrêter de tourner autour du pot ? Plutôt que de traîner

cette situation pendant trois mois, il y aura une clarification dès le 8 septembre. Je considère que la démarche ne manque pas de panache, je la trouve courageuse.

N'est-ce pas un pari très risqué pour le pays ?

Franck Leroy : Oui c'est un pari risqué mais de toute façon le budget lui-même était risqué derrière. Donc si la confiance passe, le Premier ministre dispose d'un accord de principe sur des économies de 43 milliards, moyennant une discussion avec les groupes politiques qui auront refusé la défiance.

Un mot sur cette date du 10 septembre avec les craintes d'un pays à l'arrêt voire d'un chaos généralisé.

Franck Leroy : On fait beaucoup de bruit sur cette journée du 10 septembre. On nous parle chaque année d'une rentrée bouillante et chaque année, on a une rentrée qui se passe à peu près normalement. On constate la volonté de certains - et notamment de Jean-Luc Mélenchon - qui tentent de mettre la main sur le 10 septembre ou de faire un événement politique dans la rue pour essayer d'arriver à ce qu'ils ne parviennent pas à faire par les urnes et ça ne trompe personne. Les Français qui rentrent de vacances et qui reprennent leur activité n'ont pas envie d'un chaos à la rentrée. Les Français connaissent la situation économique,

ils savent que bon nombre d'entreprises sont en difficulté aujourd'hui et que si on cherche à faire perdre des emplois, si on cherche à faire tomber des entreprises, il faut bloquer le pays le 10 septembre.

En parlant de situation économique, cet été a été marqué par les taxes Trump qui touchent particulièrement la région avec +15% sur les vins et les champagnes...

Franck Leroy : Les 15% de taxes d'aujourd'hui s'ajoutent aux 15% de chute du dollar par rapport à l'euro, donc aujourd'hui, c'est difficile à entendre et à admettre pour les Champenois et les producteurs de vin d'une manière générale qui exportent vers les États-Unis. Je regrette que l'Union européenne ait cédé trop rapidement.

Aujourd'hui, le monde du vin est à un tournant parce que la consommation mondiale diminue, mais aussi parce qu'on doit passer d'une période où le libre-échange était la règle, permettant le développement et l'export, à une situation où les États-Unis se ferment aux importations. Cela va obliger la Champagne, et le monde du vin d'une manière générale, à essayer d'aller à la conquête de nouveaux marchés. Même s'il ne faut pas renoncer au marché américain qui est trop important, il y a très certainement aussi de nouveaux marchés à conquérir, cela va être un des enjeux importants pour nos filières viticoles. Mais ça, c'est l'es-

prit des Champenois que d'être d'éternels conquérants.

Vous avez réagi aux annonces du Président américain en appelant l'Europe à mettre en place un plan pour les filières agricoles du continent. L'enjeu agricole est-il trop sous-estimé ?

Franck Leroy : Je pense qu'il y a autour du paquet Vins encore un travail à faire dans le cadre de la révision de la PAC. Il y a très certainement des mesures à prendre à la fois pour accompagner les vignobles qui sont en grande difficulté - il existe en France - et en même temps pour accompagner celles et ceux qui vont être frappés par des taxes que tout le monde considère comme totalement injustes et arbitraires, mais qui aujourd'hui affectent l'économie du vin. Il s'agit d'une économie importante à l'échelle de l'Europe puisque nous avons 41 régions productrices de vin en Europe, ce n'est pas rien.

Avez-vous eu une réponse de l'Europe sur ce sujet, notamment en tant que président de l'AREV (Assemblée des Régions Européennes Viticoles) ?

Franck Leroy : Des démarches sont prévues au cours de l'automne, on a pris des contacts, des rendez-vous vont avoir lieu à Bruxelles. Le rôle de l'AREV est de faire un travail de lobbying aux côtés des filières pour faire entendre la voix de cette économie du vin qui est importante et qui correspond à notre culture européenne. Il y a une sensibilité au vin en Europe qui est tout à fait particulière.

Il s'agit d'apporter un point de vue politique aux côtés des professionnels pour que les dirigeants européens prennent conscience que l'économie du vin pèse énormément en Europe. L'addition des forces professionnelles et des forces politiques ne peut qu'être à l'avantage de toutes celles et ceux qui pensent que le vin est un pilier de notre économie.

La Région Grand Est est l'une des trois régions françaises qui enregistrent un excédent commercial. Elle le doit beaucoup au vin et à l'agriculture. Si, par exemple, la Marne n'était pas présente dans le Grand Est, le solde commercial de la région serait négatif. C'est donc bien la Marne qui fait basculer le solde commercial en positif. Et dans le département, l'activité viticole et agricole compte pour beaucoup dans les exportations.

Vous avez aussi récemment regretté que la commission euro-

péenne ait annoncé vouloir réduire les financements agricoles...

Franck Leroy : La première copie présentée par la Commission européenne n'est pas satisfaisante pour le monde agricole. Tous les responsables agricoles, tous les responsables politiques ont d'ailleurs exprimé leur déception.

On sait très bien qu'une réforme comme celle de la PAC va prendre des mois voire des années et qu'il faut que les parlementaires européens, que le monde politique, les gouvernements fassent comprendre aux dirigeants européens que face aux défis qui se présentent à l'agriculture européenne, celle-ci a besoin d'être accompagnée.

Le choc que représente le dérèglement climatique avec toutes ses conséquences justifie en soi un effort particulier en matière d'agriculture.

Cet été, le Conseil constitutionnel a censuré une partie de la loi Duplomb. Quelle est la nature du message qui est envoyé aux agriculteurs français par cette décision ?

Franck Leroy : La loi Duplomb a apporté du point de vue réglementaire des éléments d'amélioration. S'agissant des pesticides, qui font l'objet de polémiques, le tort du projet de loi est d'avoir été trop général et pas assez conditionné. On aurait pu imaginer que le pesticide concerné soit réintroduit pour une durée limitée et réservé à certaines filières très sensibles aux attaques d'insectes ou de parasites. Ça n'a pas été le cas et c'est ce qu'a sanctionné le Conseil constitutionnel. Je pense qu'il y aura une adaptation au cours de l'automne et que cette partie de la loi peut être réécrite et peut très vraisemblablement, repasser sans effrayer toutes celles et ceux qui sont sensibles à la question environnementale. Parce qu'une utilisation modérée - qui d'ailleurs est la règle partout en Europe, et on n'est pas en plus mauvaise santé dans les autres pays européens qu'en France - serait sans doute la porte de sortie.

Il faut rappeler également que l'agriculture française est sans doute la plus vertueuse de toute l'Europe quand on parle d'empreinte carbone ou de préservation de la biodiversité. Arrêtons de faire de l'*agri bashing*. Je considère que l'agriculture est une chance et qu'elle est une part des solutions que nous devons adopter en matière de transition écologique. Nous n'avons pas à rougir de notre agriculture, bien au contraire !

Suite en page 11

Suite de la page 10

En juin 2025, vous avez fait réaliser un sondage Opinionway auprès de 2000 personnes sur la perception de la Région Grand Est et de son action. Qu'en est-il ressorti ?

Ce sondage montre qu'il y a un très fort attachement à la région Grand Est et notamment en Champagne-Ardenne. Cette région qui craignait peut-être plus que les autres l'entrée dans le Grand Est - parce que c'était la plus petite des trois en population et parce qu'elle était la plus éloignée de Strasbourg - plébiscite aujourd'hui la Région et son rôle : 92% des habitants se déclarent satisfaits de vivre dans la région et 83% sont satisfaits de l'action de la Région Grand Est.

Il s'agit d'une région qui n'avait rien d'évidente au départ, mais l'osmose s'est faite et aujourd'hui sont mis en évidence des atouts qui fédèrent l'Alsace, Lorraine et la Champagne-Ardenne, avec une vision positive de l'avenir.

La Champagne-Ardenne était une petite région, avec peu de population et elle avait donc du mal à se situer entre l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine qui étaient beaucoup plus importantes que nous en termes de population. Aujourd'hui, le fait de se retrouver dans la quatrième plus grande région française, la sixième par la population, la première région agricole française et la troisième région industrielle, ça donne de l'ambition !

À quoi peut-on attribuer cette satisfaction et cette confiance dans l'action régionale ?

Un exemple est particulièrement parlant, celui de la fibre optique.

Il y a 10 ans, lors de la création du Grand Est (la Région fêtera les 10 ans de son installation le 4 janvier 2026, NDLR), nous étions la dernière région française en matière de numérique. On est aujourd'hui la première française et il n'y a pas une région qui a une couverture numérique meilleure que la nôtre. De toutes les régions françaises, on est aujourd'hui celle qui investit le plus par habitant. Je pense que ça se ressent sur le territoire. Les habitants se rendent compte qu'ils ont à la fois une région puissante, grande et aussi très proche, parce qu'on a 12 maisons de la région à proximité. Rien qu'en Champagne-Ardenne on trouve une maison de la région de Charleville-Mézières, une à Châlons, une à Troyes, une à Saint-Dizier et une à Chaumont... Aujourd'hui, il n'y a pas une commune qui est à plus de 80 kilomètres d'un Centre de la Région. Ça a beaucoup amélioré la proximité, la connexion avec les territoires.

La Région a investi 800 millions dans son pacte ruralité. Quel est son objectif ?

Quand on regarde les caractéristiques de la région, on est la première région agricole de France et celle qui compte le plus de communes, avec 5 115 communes. Il n'y a pas une région qui a autant de communes. Autant dire que 90% de ces communes sont rurales et nous avons des ruralités très différentes : des ruralités très prospères

et puis d'autres plus enclavées. Nous considérons que la ruralité est une véritable chance. Pourquoi ? Parce qu'elle a un rôle économique majeur. Elle fait de nous la première agriculture de France. Elle produit de l'énergie plus qu'ailleurs : plus de 50% de l'électricité produite en Grand Est est d'origine renouvelable, 51% très exactement, alors que nous avons trois centrales nucléaires qui sont parmi les plus grandes de France.

Nous avons une puissance énergétique qu'on doit à la ruralité, une alimentation de qualité, des espaces naturels, des forêts, etc. qui font qu'elle apporte des ressources naturelles, du bois, de l'énergie, de l'alimentation, autant de choses qui doivent nous permettre d'affronter des défis de l'avenir.

La Région a récupéré la gestion de deux routes nationales au 1^{er} janvier 2025. Pourquoi avoir accepté de mener cette démarche expérimentale ?

L'originalité de la région, c'est qu'on avait deux axes de routes nationales qui souffraient d'un manque de travaux depuis des années : la première est la RN 31 qui va de Luxembourg à Nancy et qui est sous capacitaire compte tenu d'un volume de trafic absolument phénoménal. La seconde, c'est la RN 4, qui va de Courgivaux à l'ouest de la Marne, aux portes de la Seine-et-Marne, jusqu'à Phalsbourg en Moselle, qui souffre d'avoir un niveau d'infrastructure insuffisant par rapport au trafic poids lourd.

On a décidé de prendre la responsabilité de ces routes en accord avec l'État car nous considérons que c'est assez logique de gérer à la fois les trains et le trafic routier. Cette année, nous avons déjà triplé le montant des investissements réalisés sur ces routes nationales, pour passer d'une trentaine de millions d'euros à plus de 90 millions d'euros d'investissement. Notre objectif c'est d'investir 1 milliard d'euros sur ces routes parce que 85% des déplacements se font encore par ce

mode de déplacement aujourd'hui et aussi parce qu'on a des routes qui sont encore trop accidentogènes. Et la route reste un pilier du développement économique : sans route, il n'y a pas de développement économique ; sans désenclavement, il n'y a pas de développement économique ; et on doit donc assurer un niveau de l'infrastructure à la hauteur des ambitions de notre Région.

Qui porte ces financements ?

L'Etat nous confie ses équipes du service de la Direction interdépartementale des routes (DIR Est) et met à notre disposition les crédits qu'il mettait en temps ordinaire, auxquels nous ajoutons les crédits régionaux. Ce qui fait que jamais les équipes de la DIR Est n'ont



Franck Leroy : « Nous considérons que la ruralité est une véritable chance. Pourquoi ? Parce qu'elle a un rôle économique majeur. Elle fait de nous la première agriculture de France. Elle produit de l'énergie plus qu'ailleurs : 51% de l'électricité produite en Grand Est est d'origine renouvelable, alors que nous avons trois centrales nucléaires. »

eu autant de chantiers à mener et des chantiers aussi ambitieux que depuis le 1^{er} janvier. L'objectif derrière, c'est de mettre en place, sur ces deux axes (RN4 et RN31) une éco-redevance poids lourds, compte tenu de l'importance du trafic routier (et qui est dans une très large mesure à plus de 50 % un trafic de transit international) pour collecter des recettes supplémentaires qui vont aller à 100% sur l'amélioration de ces routes d'ici 2027.

Sachant aussi que sur certaines portions, on a près de 80% de trafic étranger. Un trafic étranger qui paye l'éco-taxe partout ailleurs : en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Suisse.

Tous les pays qui nous entourent, ont une recette. Nous l'aurons aussi et nous allons la dédier intégrale-

ment à l'amélioration des routes nationales, ce qui va bénéficier à tous, y compris à la maman qui prend une portion de la Route Nationale 4 pour aller conduire ses enfants au lycée. Tout le monde bénéficiera de meilleures conditions de circulation et de meilleures conditions de sécurité.

À l'occasion du sommet international Choose France, qui s'est tenu en mai à Versailles, 7 projets, ont été annoncés dans le Grand Est, pour un montant global de 840 millions d'euros. Ces projets sont plutôt à l'Est. L'Ouest de la région peine-t-il à attirer les très gros projets ?

On peut en effet avoir l'impression qu'on a du mal à attirer de

gros projets de ce côté de la région mais on a aussi des projets importants, comme celui de McCain que le président de la République est venu visiter l'année dernière à Matougues (Marne). C'est vrai qu'à l'Ouest, on a plutôt des projets français, exception faite de McCain, car en Champagne-Ardenne, on est moins concerné par le phénomène frontalier qu'en Lorraine et en Alsace.

Cela explique sans doute le fait que notre développement industriel se fait plutôt par une déconcentration de la région parisienne. Je prends l'exemple de Clarins, dans l'Aube, de l'activité de Garnica (déroulage de peuplier, dans l'Aube) ou du développement d'Hermès dans les Ardennes.

Les investissements en Lorraine et en Alsace sont plutôt liés à la

proximité des frontières. Et c'est vrai que pour un investisseur industriel, être à deux pas de l'Allemagne, du Luxembourg ou de la Suisse, c'est extrêmement important.

maires, qui sont des élus de proximité par définition. On a eu des situations de violence morale ou physique qui ne sont pas admissibles. Il faut plus de protection pour les élus et en même temps accroître leurs capacités de formation et régler le problème de leurs indemnités. La démocratie a un coût et quand on voit des maires qui sont tous les jours, week-ends compris, sur le terrain, ça mérite des indemnités à un juste niveau. Le texte paraît équilibré, il a fait l'objet d'un consensus assez large. Le Sénat a fait un remarquable travail sur le sujet et l'Assemblée nationale a adopté des dispositions donc c'est de nature à rassurer un certain nombre d'élus, voire à rassurer des gens qui ne voulaient pas venir ou s'engager au service de la commune de peur d'être mis en cause par le cumul de leur activité privée, personnelle et l'activité publique.

Les élections municipales auront lieu en mars 2026, dans un peu plus de six mois. Vous êtes le président d'Epernay Agglo, vous avez déjà pris une décision quant à une éventuelle prochaine candidature à votre succession ?

On travaille déjà à l'achèvement de ce mandat parce qu'il reste encore beaucoup de projets, notamment dans le domaine des déchets, de l'amélioration du cadre de vie et de modernisation de notre système de distribution d'eau.

Ce sont les principaux investissements que porte l'agglomération en ce qui me concerne. Ce n'est pas notre préoccupation du moment. On en parlera plus ouvertement en fin d'année, mais pour l'instant, il y a encore tellement de choses à terminer, de projections d'en cours qu'on ne se plonge pas véritablement dans la campagne.

PROPOS RECUEILLIS PAR BENJAMIN BUSSON

Préfecture. Christian Chassaing, 52 ans, a pris ses fonctions de Préfet des Ardennes en succédant à Alain Bucquet parti dans l'Aude.

Christian Chassaing, nouveau préfet des Ardennes



Christian Chassaing vient de succéder à Alain Bucquet comme représentant l'Etat dans les Ardennes.

« comme des gens attachants, dotés d'un bon sens de l'accueil, ayant du caractère et fiers d'appartenir à leur territoire ».

Profil que l'on pourrait presque qualifier "d'atypique", Saint-Cyrien, il a effectué sa première partie de carrière au service de l'armée dont notamment 7 ans au 35^e Régiment d'artillerie parachutiste de Tarbes. À partir de 2007, il entre au Ministère de l'Intérieur à la suite d'un concours et depuis dix-huit ans, il évolue au sein du corps préfectoral et dans l'administration centrale en occupant plusieurs postes. « J'ai été directeur de cabinet en Saône-et-Loire et en Nouvelle-Calédonie, secrétaire général de la Préfecture du Gers durant trois ans avant de rejoindre la Place Beauvau comme chef de bureau et sous-directeur. J'ai mis ensuite le cap sur Marseille en tant que secrétaire général de la zone de défense ».

Enfin, il a officié à la préfecture de police de Paris comme directeur de la direction des usagers et des Polices administratives. À ce titre, ce

sportif (coureur pédestre et parachutiste) a supervisé la sécurité du public lors des JO de Paris.

SES PRIORITÉS : SÉCURITÉ, PACTE ARDENNES ET BAISSÉ DU CHÔMAGE

Le nouveau représentant de l'Etat sait déjà la mission qui l'attend dans un département aux indicateurs sociaux très parlants : un taux de chômage supérieure à 9% et un seuil de pauvreté et de paupérisation important. « Il faut analyser ces constats avec lucidité de manière à pouvoir apporter les réponses les mieux adaptées tout en ciblant les projets de développement du territoire crédibles et finançables. Mais cela ne pourra pas venir de l'Etat, seul, ou des entreprises mais des corps constitués, de la coordination et d'un travail partenarial ».

À la plus haute place de la pile des dossiers sur lesquels il est appelé à œuvrer très vite, figurent la sécurité ainsi que la concrétisation du plan « Nouvelles ambitions pour les Ardennes » qui avait fait l'objet en 2022 d'une lettre

de mission de l'ex-Première ministre Elisabeth Borne à son prédécesseur

Sur le premier point, Christian Chassaing entend agir pour inverser certaines tendances comme la violence intrafamiliale, les cambriolages, la délinquance et la consommation de stupéfiants. « Tout cela interroge. C'est un devoir d'assurer la protection des populations et la liberté des habitants ». Concernant le Pacte Ardennes 2, Christian Chassaing a préféré faire preuve de prudence, faute de bien maîtriser un sujet qu'il a qualifié de « complexe ». « Il va falloir voir où nous en sommes dans ce dossier. S'il n'est pas encore conclu, c'est qu'il doit y avoir des raisons. Je sais qu'une actualisation via une nouvelle version a été faite en juin dernier ».

Enfin, sur le point d'actualité du moment, celui des polluants éternels (PFAS) de l'eau potable, qui défraie la chronique dans dix-sept communes des Portes du Luxembourg. « Il va falloir apporter aux collectivités les réponses qui sont attendues et nous

livrer à un tour de table pour mieux comprendre ce qu'il s'est passé pour en arriver là ».

Pour finir, Christian Chassaing a évoqué sa méthode de travail, empreinte d'humilité. « Être à l'écoute du terrain et aller au-devant de chacun pour comprendre les enjeux locaux. Rien ne peut, en effet, se faire sans partenariat et sans compréhension mutuelle. Je compte donc beaucoup sortir de cette préfecture. Sinon, je ne parle que lorsque j'ai quelque chose à dire, pas pour occuper le terrain à tout prix ». À noter que l'après-midi, même, le préfet était sur le terrain en compagnie de la BAC...

Cette semaine, il devrait avoir une entrevue avec le président du conseil départemental, Noël Bourgeois, qui ne manquera pas de lui faire savoir la situation financière du Département suite aux dotations et compensations trop faibles de l'État. Au point que le chef de l'exécutif avait « menacé de rendre les clés au Préfet... »

PASCAL REMY

Originaire de Corrèze, ce provincial s'est dit ravi de « ce retour à la vraie vie, celle à laquelle je suis très attachée ». Les Ardennais lui ont été loués

Industrie

Itancourt : la reprise de l'usine CPF/Nestlé actée, les salariés restent prudents

Après des mois de tension et d'incertitude, l'usine de Cereal Partners France/Nestlé à Itancourt a trouvé un repreneur. Si cette nouvelle rassure une partie des salariés, beaucoup restent vigilants, conscients que l'annonce ne lève pas toutes les questions sur l'avenir du site et des emplois.

Depuis novembre 2024, la mise en place d'une « revue industrielle » par la direction avait plongé le personnel dans l'angoisse, face à la possibilité d'une fermeture. Les informations concrètes étaient rares et les rumeurs nombreuses, ce qui a alimenté la frustration des employés et des syndicats. Au printemps, plusieurs candidats au rachat avaient été évoqués, mais la confidentialité des négociations ne permettait pas de donner de visibilité aux salariés, déjà éprouvés par cette longue période d'incertitude.

Sur le papier, le futur repreneur présente toutefois des garanties. L'objectif affiché est le maintien de la production des céréales pour petit-déjeuner sur le site, d'abord en sous-traitance avec Cereal Partners France/Nestlé, puis en développant progressivement la production des marques distributeurs, avec un engagement sur les trois prochaines années. Deux dirigeants expérimentés ont été placés à la tête de l'entreprise, mais l'absence de détails sur la stratégie à long terme suscite encore des interrogations parmi les syndicats.

Le futur acquéreur, le groupe allemand Ecco, prévoit également de racheter un autre site au Royaume-Uni afin de créer une plateforme industrielle intégrée entre les deux sites. Si cette stratégie pourrait renforcer la production, certains craignent que la mutualisation de services n'ait un impact sur

l'emploi local.

Les salariés auront l'occasion de rencontrer les nouveaux dirigeants dès septembre, dans le cadre du processus d'information-consultation. La signature définitive de la reprise est attendue pour la fin de l'année, laissant encore plusieurs mois de prudence et de vigilance avant que la situation ne se stabilise réellement pour les équipes d'Itancourt.

Santé

Laon : un investissement de 2,4 millions d'euros pour une nouvelle IRM

Il a fallu une grue de 40 mètres et une équipe parfaitement coordonnée pour mener à bien une opération spectaculaire à Laon. Importée d'Allemagne, une nouvelle IRM de quarante tonnes a été déposée dans le centre d'imagerie médicale, à travers une ouverture spécialement aménagée dans le bâtiment. En quelques minutes, la machine a trouvé sa place, avant d'être déplacée à l'intérieur par les techniciens.

Cette installation marque le renouvellement des équipements, les précédentes IRM datant de 2019 et 2020 arrivant en fin d'amortissement. Les nouvelles machines intègrent des technologies basées sur l'intelligence artificielle, permettant d'améliorer la qualité des images et de réduire le temps des examens.

L'investissement, d'un montant de 2,4 millions d'euros, a été financé par le groupement d'intérêt économique (GIE), l'hôpital de Laon ainsi que l'hôpital et le centre d'imagerie médicale de Chauny. Aujourd'hui, environ 60 examens sont réalisés quotidiennement, avec un délai moyen d'attente

de deux mois pour obtenir un rendez-vous. L'objectif est d'atteindre 70 examens par jour, afin de réduire ces délais. En parallèle de cette avancée technologique, le centre profite de l'été pour rénover ses espaces : accueil repensé, nouvelle cabine et aménagements modernisés. La première IRM a été mise en service le 25 août, tandis que la seconde sera opérationnelle dès le 1^{er} septembre.

Industrie

Soissons : Stop Rockwool obtient l'accès aux actes de vente des terrains

La Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) a statué sur la demande formulée par l'avocat de l'association Stop Rockwool concernant le projet d'usine de laine de roche à Soissons. L'association réclamait la communication complète des actes de vente, annexes, avenants et protocoles relatifs aux 40 hectares cédés à Rockwool sur la zone du plateau, documents jusque-là partiellement transmis.

La Cada a jugé que ces documents sont publics et que l'agglomération du Grand Soissons dispose désormais d'un délai d'un mois pour les remettre à Stop Rockwool. Avec ces pièces, l'association souhaite contrôler la légalité de la vente et notamment de la prolongation du délai de construction de l'usine, accordée à trois reprises sans vote du conseil communautaire. Une délibération de 2019 prévoyait qu'en cas de non-réalisation du projet au 31 décembre 2022, Rockwool devait rétrocéder les terrains à l'agglomération. Stop Rockwool entend vérifier si cette clause pourra être activée.

Opinions

COMMUNIQUÉ, PAR **ARNAUD ROBINET**, MAIRE DE REIMS, PRÉSIDENT DU GRAND REIMS

Reims : Les travaux de la passerelle autorisés à se poursuivre

Reims, 29 août 2025

Le juge des référés du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a annulé le référé-suspension qui visait le projet de passerelle cyclo-piétonne sur les Berges de Reims.

Nous nous félicitons de la décision rendue ce jour par le juge des référés du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, annulant le référé-suspension qui visait le projet de passerelle cyclo-piétonne sur les Berges de Reims.

Comme nous l'avions indiqué à la lecture de la décision du 25 juillet dernier, le motif environnemental n'a pas été retenu par le juge des référés et seule l'absence d'un accord formel de la Sanef - alors même qu'une convention a été signée - avait motivé sa décision de suspendre temporairement les travaux.

Cette pièce a depuis été jointe au dossier et, un mois seulement après la suspension de l'exécution du permis d'aménager, l'autorisation de poursuivre les travaux a donc été validée par simple régularisation de cette formalité administrative. La construction de la passerelle pourra donc débuter selon le calendrier initialement

prévu et sans aucun retard venant impacter le démarrage de cette opération d'aménagement.

« Il s'agit d'une décision logique et attendue car tous les motifs avancés par l'association avaient été écartés par le juge des référés dès le 25 juillet dernier, hormis la demande d'une autorisation formelle de la Sanef. Cette association a même été qualifiée par le juge comme « non fondée à soutenir que le projet aurait dû faire l'ob-

« Il s'agit d'une victoire pour l'intérêt général, les mobilités douces, l'environnement et la qualité de vie à Reims. »

jet d'une étude d'impact dans le cadre de l'évaluation environnementale ».

Comme je l'avais annoncé alors, nous avons rapidement régularisé la situation en fournissant la pièce administrative demandée.

Pour ce qui est des instigateurs de cette procédure, il est totalement incompréhensible que des acteurs qui se réclament soi-disant de la cause écologique s'emploient à

bloquer un projet aussi vertueux sur le plan environnemental. Cet aménagement vise précisément à favoriser les mobilités douces à l'échelle de la ville, avec un impact carbone neutre (puisque situé sur l'emprise d'un ancien pont en béton sur lequel circulaient voitures et camions) - un objectif que nous partageons tous, du moins en apparence. Il est plus que regrettable que des personnes aux motivations essentiellement politiques s'efforcent de faire obstacle à un projet d'intérêt général, conçu uniquement pour améliorer le cadre de vie des Rémois et répondre concrètement aux enjeux de transition écologique locale.

Comment être crédible en matière de gestion publique quand on s'évertue seulement à faire perdre du temps et de l'argent à la collectivité, donc au contribuable rémois ?

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une victoire pour l'intérêt

général, les mobilités douces, l'environnement et la qualité de vie à Reims.

Les Berges de Reims seront bientôt un nouveau lieu incontournable de détente, de fraîcheur et d'activités dans la Cité des Sacres. N'en déplaise à ceux qui avaient pour projet ubuesque de rebâtir un pont en béton, ne tenant compte d'aucunes réalités, qu'elles soient financières ou écologiques. »



Grosse fatigue

Avant moi l'impasse, après moi le déluge. En annonçant engager la confiance du gouvernement le 8 septembre prochain sans même attendre la rentrée et les premiers échanges avec les différents groupes parlementaires au sujet du budget, le Premier ministre a pris tout le monde de court. Un peu à l'image du Président qui avait fait « tapis » en juin 2024 au sortir d'un échec cuisant aux élections européennes - avec le succès que l'on sait -, la stratégie du chef du gouvernement trouble les acteurs économiques. Sur la Foire de Châlons, qu'il a inaugurée vendredi dernier, c'est l'incompréhension qui règne.

Dans un pays fracturé, qui tourne au ralenti et dont les gouvernements successifs ne tiennent qu'à un fil depuis trois ans déjà, peut-on se payer le luxe d'une énième crise ? Absolument pas.

Il ne s'agit pas de se contenter de tirer la sonnette d'alarme, d'appeler au sursaut des forces vives voire de culpabiliser les Français de ne pas assez travailler. Dans notre système républicain, les citoyens confient, par leur vote, aux élus la responsabilité de mener à bien les actions et si besoin les réformes nécessaires à la bonne marche du pays. Charge à eux - qui ont d'ailleurs choisi cette voie politique de leur plein gré - de tout mettre en œuvre pour y parvenir. Avec tout le respect qui leur est dû, mais sans états d'âmes.

Il semble hélas qu'une partie de la classe politique a tendance à oublier qu'il ne s'agit pas d'un jeu. Et que l'avenir d'un pays ne se joue pas sur un coup de poker. Parce que pendant que certains font le pari des alliances et des chutes dans les bureaux parisiens, la défiance des citoyens envers eux ne faiblit pas. Pire, elle tend à progresser dans les milieux des décideurs, fatigués de les voir s'entre-déchirer sur des questions d'egos botoxés et de visées présidentielles déplacées.

BENJAMIN BUSSON

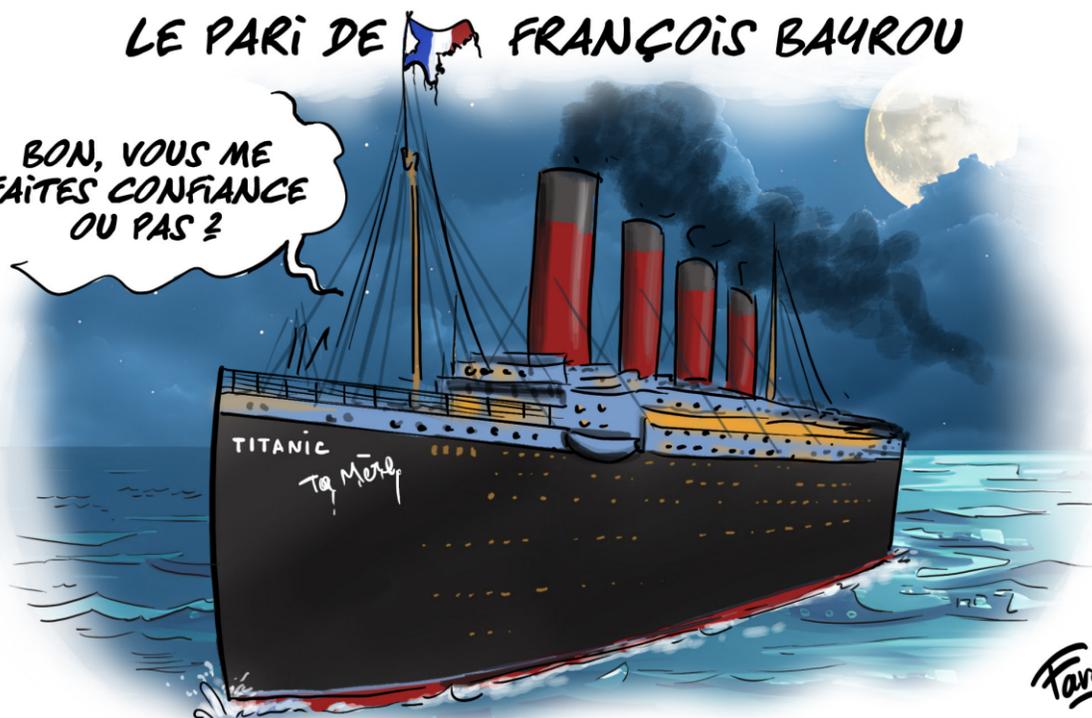
humeur

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine : 03 26 08 38 31 / 32 ou redaction.pamb@legalnet.org

le regard de Faro.

LE PARI DE FRANÇOIS BAYROU

BON, VOUS ME FAITES CONFIANCE OU PAS ?



Faro

**EMPLACEMENT
DISPONIBLE**

Contactez

Christine SERAINE

03 26 08 38 30

OU

06 24 99 12 36

regiepublicitaire.pamb@legalnet.org



Juridique. Le DPE est un outil de la politique de rénovation énergétique des logements permettant de cibler les aides publiques (MaPrimeRénov').

Immobilier : Réforme du DPE pour 2026

Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), obligatoire pour toute vente, location ou construction d'un bien immobilier, est une évaluation de la consommation d'énergie et de l'émission de CO₂, traduite sous forme d'étiquettes de couleurs allant de A (très performant) à G (très énergivore).

• Le DPE, qui n'avait initialement qu'une valeur informative, est devenu depuis 2021 un document ayant une valeur juridique contraignante et opposable, c'est-à-dire susceptible d'engager la responsabilité du propriétaire. Sont ainsi opposables, l'indication de la consommation d'énergie, des émissions de CO₂, de la classe énergétique, du coût estimé annuel d'énergie.

Le DPE est un outil de la politique de rénovation énergétique des logements permettant de cibler les aides publiques (MaPrimeRénov') mais il n'a pas eu les résultats escomptés. En revanche, son impact sur le marché immobilier est manifeste : contraction de l'offre locative et baisse des prix des logements mal classés.

En 2024, le gouvernement a ainsi dû



modifier le calcul du DPE pour ne pas pénaliser les logements de moins de 40 m².

Mais, depuis 2025, les logements classés G ne peuvent plus faire l'objet d'une location et il en sera de même en 2018 pour les logements classés F.

• À la suite du rapport très critique de la Cour des comptes de juin 2025, le gouvernement a annoncé une réforme du mode de calcul du DPE, amélioration de la formation des diagnostiqueurs et lutte contre les fraudes et irrégularités.

Juridique. À compter de 2026, le coefficient de l'électricité devrait passer de 2,3 à 1,9, comme recommandé par une directive de l'Union européenne de 2023 relative à l'efficacité énergétique.

Nouveau mode de calcul du DPE



Le gouvernement a annoncé une modification du mode de calcul du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

• Le DPE résulte d'un algorithme prenant en compte toutes les caractéristiques du logement : murs, fenêtres,

année de construction, mode de chauffage, isolation, orientation, climat, etc. Il détermine la consommation d'énergie primaire et les émissions de CO₂, seule la moins bonne des valeurs étant retenue.

• La consommation d'éner-

gie primaire (kWhEP produits par le fournisseur) est calculé par la conversion de l'énergie finale (kWhEF consommés par le logement) au moyen d'un coefficient.

Ce coefficient est de 1 pour le fioul et le gaz naturel mais de 2,3 pour l'électricité, ce

qui pénalise l'électricité et favorise les énergies fossiles.

• A compter de 2026, le coefficient de l'électricité devrait passer de 2,3 à 1,9, comme recommandé par une directive de l'Union européenne de 2023 relative à l'efficacité énergétique.

Pour un appartement de 70 m², chauffé à l'électricité, moyennement isolé, la consommation annuelle d'électricité est en moyenne de 10 000 kWh (chauffage, eau chaude, usage domestique).

Sa consommation d'énergie primaire passera de 23 000 kWhEP à 19 000 kWhEP, soit une diminution de 17,39 %, susceptible d'améliorer le classement du DPE.

Environ 850 000 logements chauffés à l'électricité devraient améliorer leur classement, sans avoir à effectuer de travaux.

Le DPE pourra être mis à jour gratuitement sur la plateforme de l'Ademe sans recourir à un diagnostiqueur.

Juridique

Fraude bancaire par « spoofing » téléphonique

La Cour de cassation confirme sa jurisprudence très favorable aux victimes de virements frauduleux effectués à la demande d'un escroc se faisant passer au téléphone pour le salarié de la banque (« spoofing »).

• Dans cette affaire, l'escroc s'est fait passer auprès de la salariée pour un technicien de la hotline de la banque dont il a usurpé le numéro de téléphone.

Faisant valoir une panne informatique qui aurait fait disparaître des écritures bancaires, l'escroc lui a demandé d'effectuer diverses manipulations pour reconstituer les écritures à l'aide du dispositif sécurisé de paiement en ligne de la banque, dispositif recourant à un boîtier électronique : se connecter et se déconnecter, saisir différentes clefs d'accès, appuyer sur différents boutons du boîtier, etc. Les informations communiquées par l'escroc, notamment les opérations soit-disant disparues, et le fait que le mot de passe confidentiel ne lui était pas demandé, ont persuadé la salariée, sous pression psychologique, qu'elle était en relation avec un véritable technicien. Ces manipulations se sont traduites par deux virements frauduleux vers des comptes domiciliés en Allemagne pour la somme totale de 98 000 euros.

• La société dépose plainte et poursuit la banque laquelle invoque la négligence grave de la société.

La Cour de cassation confirme le jugement d'appel et juge que la banque n'apportait pas la preuve qui lui incombait d'une négligence grave et devait rembourser les débits frauduleux.

Cass. com. 12 juin 2025 no 24-13.777

Agenda

Septembre 2025

Lundi 15

• Employeurs de moins de 50 salariés au paiement mensuel des cotisations sociales : déclaration sociale nominative (DSN) et paiement des cotisations sur les salaires d'août payés en août ou septembre.

• Impôt sur les sociétés : paiement de l'acompte d'impôt sur les sociétés venu à échéance. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de l'impôt de référence n'excède pas 3 000 euros.

• Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : paiement du second acompte au titre de l'année 2025. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de la CVAE de l'année précédente ne dépasse pas 1 500 euros.

Jeudi 25

• Solde d'impôt sur le revenu : le solde éventuel d'impôt sur le revenu est prélevé automatiquement sur le compte bancaire du contribuable.

Si le solde est inférieur ou égal à 300 euros, un seul prélèvement est effectué le 25 septembre. Dans le cas contraire, quatre prélèvements sont effectués les 26 septembre, 27 octobre, 27 novembre et 29 décembre 2025.

En bref

Juridique. Le DPE est un outil de la politique de rénovation énergétique des logements permettant de cibler les aides publiques (MaPrimeRénov').

Immobilier : Réforme du DPE pour 2026

Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), obligatoire pour toute vente, location ou construction d'un bien immobilier, est une évaluation de la consommation d'énergie et de l'émission de CO₂, traduite sous forme d'étiquettes de couleurs allant de A (très performant) à G (très énergivore).

• Le DPE, qui n'avait initialement qu'une valeur informative, est devenu depuis 2021 un document ayant une valeur juridique contraignante et opposable, c'est-à-dire susceptible d'engager la responsabilité du propriétaire. Sont ainsi opposables, l'indication de la consommation d'énergie, des émissions de CO₂, de la classe énergétique, du coût estimé annuel d'énergie.

Le DPE est un outil de la politique de rénovation énergétique des logements permettant de cibler les aides publiques (MaPrimeRénov') mais il n'a pas eu les résultats escomptés. En revanche, son impact sur le marché immobilier est manifeste : contraction de l'offre locative et baisse des prix des logements mal classés.

En 2024, le gouvernement a ainsi dû



modifier le calcul du DPE pour ne pas pénaliser les logements de moins de 40 m².

Mais, depuis 2025, les logements classés G ne peuvent plus faire l'objet d'une location et il en sera de même en 2018 pour les logements classés F.

• À la suite du rapport très critique de la Cour des comptes de juin 2025, le gouvernement a annoncé une réforme du mode de calcul du DPE, amélioration de la formation des diagnostiqueurs et lutte contre les fraudes et irrégularités.

Juridique. À compter de 2026, le coefficient de l'électricité devrait passer de 2,3 à 1,9, comme recommandé par une directive de l'Union européenne de 2023 relative à l'efficacité énergétique.

Nouveau mode de calcul du DPE



Le gouvernement a annoncé une modification du mode de calcul du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE).

• Le DPE résulte d'un algorithme prenant en compte toutes les caractéristiques du logement : murs, fenêtres,

année de construction, mode de chauffage, isolation, orientation, climat, etc. Il détermine la consommation d'énergie primaire et les émissions de CO₂, seule la moins bonne des valeurs étant retenue.

• La consommation d'éner-

gie primaire (kWhEP produits par le fournisseur) est calculé par la conversion de l'énergie finale (kWhEF consommés par le logement) au moyen d'un coefficient.

Ce coefficient est de 1 pour le fioul et le gaz naturel mais de 2,3 pour l'électricité, ce

qui pénalise l'électricité et favorise les énergies fossiles.

• A compter de 2026, le coefficient de l'électricité devrait passer de 2,3 à 1,9, comme recommandé par une directive de l'Union européenne de 2023 relative à l'efficacité énergétique.

Pour un appartement de 70 m², chauffé à l'électricité, moyennement isolé, la consommation annuelle d'électricité est en moyenne de 10 000 kWh (chauffage, eau chaude, usage domestique).

Sa consommation d'énergie primaire passera de 23 000 kWhEP à 19 000 kWhEP, soit une diminution de 17,39 %, susceptible d'améliorer le classement du DPE.

Environ 850 000 logements chauffés à l'électricité devraient améliorer leur classement, sans avoir à effectuer de travaux.

Le DPE pourra être mis à jour gratuitement sur la plateforme de l'Ademe sans recourir à un diagnostiqueur.

Juridique

Fraude bancaire par « spoofing » téléphonique

La Cour de cassation confirme sa jurisprudence très favorable aux victimes de virements frauduleux effectués à la demande d'un escroc se faisant passer au téléphone pour le salarié de la banque (« spoofing »).

• Dans cette affaire, l'escroc s'est fait passer auprès de la salariée pour un technicien de la hotline de la banque dont il a usurpé le numéro de téléphone.

Faisant valoir une panne informatique qui aurait fait disparaître des écritures bancaires, l'escroc lui a demandé d'effectuer diverses manipulations pour reconstituer les écritures à l'aide du dispositif sécurisé de paiement en ligne de la banque, dispositif recourant à un boîtier électronique : se connecter et se déconnecter, saisir différentes clefs d'accès, appuyer sur différents boutons du boîtier, etc. Les informations communiquées par l'escroc, notamment les opérations soit-disant disparues, et le fait que le mot de passe confidentiel ne lui était pas demandé, ont persuadé la salariée, sous pression psychologique, qu'elle était en relation avec un véritable technicien. Ces manipulations se sont traduites par deux virements frauduleux vers des comptes domiciliés en Allemagne pour la somme totale de 98 000 euros.

• La société dépose plainte et poursuit la banque laquelle invoque la négligence grave de la société.

La Cour de cassation confirme le jugement d'appel et juge que la banque n'apportait pas la preuve qui lui incombait d'une négligence grave et devait rembourser les débits frauduleux.

Cass. com. 12 juin 2025 no 24-13.777

Agenda

Septembre 2025

Lundi 15

• Employeurs de moins de 50 salariés au paiement mensuel des cotisations sociales : déclaration sociale nominative (DSN) et paiement des cotisations sur les salaires d'août payés en août ou septembre.

• Impôt sur les sociétés : paiement de l'acompte d'impôt sur les sociétés venu à échéance. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de l'impôt de référence n'excède pas 3 000 euros.

• Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : paiement du second acompte au titre de l'année 2025. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de la CVAE de l'année précédente ne dépasse pas 1 500 euros.

Jeudi 25

• Solde d'impôt sur le revenu : le solde éventuel d'impôt sur le revenu est prélevé automatiquement sur le compte bancaire du contribuable.

Si le solde est inférieur ou égal à 300 euros, un seul prélèvement est effectué le 25 septembre. Dans le cas contraire, quatre prélèvements sont effectués les 26 septembre, 27 octobre, 27 novembre et 29 décembre 2025.

En bref



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.matot-braine.fr des Petites Affiches Matot Braine est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements des Ardennes, de l'Aisne, de l'Aube et de la Marne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.matot-braine.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Appel d'offres ouvert

FDEA - Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (08)

Zone le Pêcher - 08440 LUMES

Avis de marché - Travaux

Organisme acheteur : Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (08)

Contact : L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTABLISSEMENT, Zone le Pêcher, 08440 LUMES, FRANCE. Tél. +33 324594528. Courriel : loic.maquin@fdea.fr. Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : travaux et études d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux d'éclairage public sur le secteur de 5 lots géographiques du département des Ardennes

2025 01 EREPFT 5LOTS FDEA

Type de marché : Travaux

Classification CPV : 45231400, 45232310, 45316100, 31224500

Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour boamp_reponselet. Informations sur les lots :

- Lot n° 1 : SECTEUR SIENO études et travaux d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux d'éclairage public sur le secteur du NORD OUEST

Date limite de réception des offres : 10/10/2025 à 12 h 00.

- Lot n° 2 : SECTEUR SEDAN études et travaux d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux d'éclairage public sur le secteur SEDAN

Date limite de réception des offres : 10/10/2025 à 12 h 00.

- Lot n° 3 : SECTEUR OMONT études et travaux d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux d'éclairage public sur le secteur OMONT

Date limite de réception des offres : 10/10/2025 à 12:00.

- Lot n° 4 : SECTEUR AISNE ET PORCIEN études et travaux d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux d'éclairage public sur le secteur AISNE ET PORCIEN

Date limite de réception des offres : 10/10/2025 à 12 h 00.

- Lot n° 5 : SECTEUR JUNIVILLE MACHAULT études et travaux d'électrification, de construction de génie civil de communications électroniques et travaux d'éclairage public sur le secteur JUNIVILLE MACHAULT

Date limite de réception des offres : 10/10/2025 à 12 h 00.

Type de procédure : Ouverte

Avis de marché BOAMP n° : 25-95495 (envoyé le 27 août 2025) M2509183

Adjudication



SCP FWF ASSOCIES

Avocat
2 place Royale - BP 2082 - 51073 REIMS CEDEX
Tél. : 03.26.36.12.35 - Fax : 03.26.36.14.86

Maître Jacques LEGAY

Avocat postulant
29 rue Léon Bourgeois - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.68.43.65

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

Commune de SAINT-BON (Marne)

Un terrain nu partiellement constructible, sis 19 Rue de la Grosse Haie. Cadastre section B n°749 d'une contenance de 9 ares 72 centiares. Le bien est inoccupé

le Mardi 7 Octobre 2025 à 10 heures

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE, séant 2 quai Eugène Perrier de ladite ville.

MISE A PRIX : 10.000 € (DIX MILLE EUROS)

VISITE : le Mardi 23 Septembre 2025 à 14 heures

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de CHALONS EN CHAMPAGNE, les amateurs sont priés de se mettre en rapport avec leur avocat avant l'audience et de consigner entre ses mains 1/10° de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 €, et les frais préalables à la vente.

Pour tous renseignements s'adresser :

- Au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE où est déposé le cahier des conditions de vente et où il peut être consulté ;
- Au cabinet de Maître Jacques LEGAY, 29 rue Léon Bourgeois, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE - 03.26.68.43.65
- Au Cabinet de la SCP FWF Associés, 2 Place Royale 51100 REIMS - 03.26.36.12.35
M2508953

Signé : Jacques LEGAY.

Annonces légales

Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777
Société du groupe ForumEco
Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99
Site internet : www.matot-braine.fr

Bureaux ouverts :

- Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 € - Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 0249-6755

N° CPPAP : 1025 I 87408



**Votre solution
100 % digitale !**

**VOTRE ATTESTATION DE PARUTION IMMEDIATE
24h/24 et 7j/7 !**

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

VENTE CESSIION

ATTRIBUTION D'APPORTS

LE MARYLAND

Suivant acte sous seing privé du 8 juillet 2025, enregistré au service des impôts de la MARNE, dossier 2025 00032459 référence 5104P04 2025 A 01908, a été cédé un fonds de commerce par :

La société PBCM, immatriculée au RCS de Reims sous le numéro 504 870 197, dont le siège est située 30 rue Chanzy 51100 REIMS

A : Monsieur Christophe CUNY, domicilié 14 rue Saint Hilaire 51100 REIMS

Désignation du fonds : fonds de commerce de bar, petite restauration, débit de boissons, tabac, FDJ, sis 30 rue Chanzy 51100 REIMS, connu sous le nom commercial LE MARYLAND.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 81.000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'Etude de la SELARL FOISSIER NOURDIN, 43 rue Libergier 51100 REIMS où domicile a été élu à cet effet.
M2509144



LE FOURNIL DE SAINTE ANNE

Suivant acte reçu par Me Pierre VIAL, Notaire à REIMS, le 16 juillet 2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de REIMS le 18 juillet 2025, dossier 2025 00031536 référence 2025 N 02232 ;

La société dénommée LE FOURNIL DE SAINTE ANNE, Société par actions simplifiée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à REIMS (51100), 66 rue Clovis Chézel, identifiée au SIREN sous le numéro 812 443 174 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS a cédé à la société dénommée MAISON SR, société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à REIMS (51100), 66 rue Clovis Chézel, identifiée au SIREN sous le numéro 988 603 601 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS, un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, traiteur, cuisine, chocolats, glaces et ventes diverses sans vente de boissons alcoolisées, appartenant à la société LE FOURNIL DE SAINTE ANNE et exploité par elle, à titre d'établissement principal, à REIMS (51100), 66 rue Clovis Chézel, et pour l'exploitation duquel la société LE FOURNIL DE SAINTE ANNE est immatriculée au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS et identifiée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 812 443 174 00022, Code APE 1071C.

Moyennant le prix de 80.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1^{er} juillet 2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de publication au BODACC, en l'Etude THIENOT ET ASSOCIÉS, à REIMS (51100), 23 rue Libergier.

Pour avis.

M2509154

CONSTITUTION

DE SOCIETE



SACRE BETON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 25/08/2025 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SACRE BETON
FORME : Société par actions simplifiée

SIÈGE SOCIAL : 12 Rue des Didris - 51420 CERNAY-LES-REIMS

OBJET : La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger toutes opérations se rapportant à :

- La fabrication, la commercialisation et la livraison de béton prêt à l'emploi, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires, notamment le transport, le pompage, le stockage et le négoce de matériaux de construction ;

- L'achat, la vente et la distribution de productions en vrac, ainsi que de matières organiques telles que terres, copeaux et autres matériaux destinés à l'aménagement, la construction ou l'entretien des sols.

En général, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à ladite activité ou pouvant en faciliter l'exploitation ou le développement.

DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 1.000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les actions ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 des voix des associés présents ou représentés.

PRESIDENT : Monsieur Gaëtan DELHAYE, Né 05/01/1983 à SAINT-QUENTIN (02), Demeurant 19 Rue de la Croûte - 51110 HEUTRÉGIVILLE.
IMMATRICULATION : au RCS de REIMS

Pour avis,

M2509091

MOULIN MILLESIME

Société en commandite simple au capital de 2.000 Euros

Siège social :

9 chemin de la Croix Bleue

51530 CHOUILLY

R.C.S. : En cours d'immatriculation au R.C.S. de REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHOUILLY du 26 août 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société en Commandite Simple.
Dénomination sociale : MOULIN MILLESIME.

Siège social : 9, chemin de la Croix Bleue - 51530 CHOUILLY.

Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, vente, négoce, commerce, courtage, la location nue ou la location meublée de tous biens immobiliers et notamment l'activité de marchands de biens ;

- La construction, rénovation, promotion immobilière ;

- L'activité d'intermédiaire dans les opérations d'achat, de vente, d'échange, de sous-location ou de location d'immeubles à usage d'habitation, usage industriel ou commercial ;

- La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée de la société : Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 2.000 € divisé en 2.000 parts d'un €.

Gérant : Monsieur Matthias François Yannick GOSSART né le 26 décembre 1976 à REIMS (Marne) de nationalité Française demeurant 9 chemin de la Croix Bleue - 51530 CHOUILLY.

Associés commandités :

- Monsieur Matthias François Yannick GOSSART né le 26 décembre 1976 à REIMS (Marne) de nationalité Française demeurant 9 chemin de la Croix Bleue - 51530 CHOUILLY ;

- Madame Caroline Liliane Claudine GOSSART née GUE le 6 octobre 1982 à REIMS (Marne) de nationalité Française demeurant 9 chemin de la Croix Bleue - 51530 CHOUILLY.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis : La Gérance.

M2509202



AGN AVOCATS REIMS - CHALONS

2-4 rue Grande Étape
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
21 cours Anatole France
51100 REIMS

11 DESIGN

Avis de constitution

Par ASSP en date du 26/08/2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 11 DESIGN.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 5.000 €.

Siège : 76 bis rue Louis Pasteur - La Neuville - 51100 REIMS.

Objet : Communication visuelle et personnalisation, conception, fabrication, installation d'enseignes et signalétiques, réalisation d'objets de communication, Conception de logos, chartes graphiques, cartes de visite, documents commerciaux, personnalisation de véhicules, solutions numériques et design graphique, fabrication additive - impression 3D, activités photographiques et audiovisuelles.

Durée : 99 ans.

Agrement : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : David KISCH demeurant au 1 rue Villers en Prayères à 02160 MAIZY.

Directeur général : Benjamin KISCH demeurant 76 bis rue Louis Pasteur - la Neuville à REIMS 51100.

Immatriculation : Au R.C.S. de Reims.

Pour avis.

M2509149



Etude de Maîtres Jeremy MARSAN et Vincent REGNAULD

Notaires Associés
à BLANCS COTEAUX VERTUS (Marne)
52 rue Jean le Bon

SCI B2M

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Vincent REGNAULD, Notaire à BLANCS-COTEAUX le 31 juillet 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI B2M.

SIÈGE SOCIAL : BERGERES LES VERTUS (51130) 18 avenue des Comtes de Champagne.

DURÉE : 99 années.
CAPITAL SOCIAL : cinquante-deux mille Euros (52.000,00 €).

AGREMENT : oui sauf entre associés.

GÉRANT : Madame Lydie BATTEUX demeurant à BERGERES LES VERTUS (51130) 18 Avenue des Comtes de Champagne.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le notaire.

M2509181



Etude de Maîtres Jeremy MARSAN et Vincent REGNAULD

Notaires Associés
à BLANCS COTEAUX VERTUS (Marne)
52 rue Jean le Bon

SCI V&S PATRIMOINE

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Vincent REGNAULD, Notaire à BLANCS-COTEAUX le 31 juillet 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI V&S PATRIMOINE.

SIÈGE SOCIAL : CHALONS EN CHAMPAGNE (51000) 49 rue Pasteur.

DURÉE : 99 années.
CAPITAL SOCIAL : neuf mille cent Euros (9.100,00 €).

AGREMENT : oui sauf entre associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Valentin MACHEREZ et Madame Sandy CHERRIER épouse MACHEREZ demeurant CHALONS EN CHAMPAGNE (51000) 49 rue Pasteur
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le notaire.

M2509182

TEC IMMO 1

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 11 rue Cliquot-Blervache 51100 REIMS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 août 2025 à REIMS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TEC IMMO 1
Forme sociale : Société civile immobilière

Siège social : 11 rue Cliquot-Blervache - 51100 REIMS.

Objet social : l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers ou immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Théo CAUDIN, demeurant 11 rue Cliquot-Blervache 51100 REIMS, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

La Gérance

M2509200

MODIFICATION

DE STATUTS

FIDAL AVOCATS

Société d'Avocats
Parc d'Affaires Reims-Champigny
Allée Jean-Marie Amelin - CS 30002
51886 REIMS

EARL «PIERRE THIEBAULT»

Exploitation agricole à responsabilité limitée pluripersonnelle au capital de 19.650 €
Siège social : 17 rue des Ormissets - 51390 PARGNY-LES-REIMS
RCS de REIMS n°418 363 347

Avis de modification

Aux termes des décisions des Associés en date du 30/06/2025, il a été décidé à compter du 30/06/2025 de :

- transformer la société en Société Civile d'exploitation viticole (SCEV) sans la création d'un être moral nouveau,
- co-gérance : M. Frédéric THIEBAULT demeurant 17 rue des Ormissets 51390 PARGNY-LES-REIMS et M. Fabien THIEBAULT demeurant 17 rue des Ormissets 51390 PARGNY-LES-REIMS,

- modifier la dénomination sociale de la société anciennement EARL «PIERRE THIEBAULT» qui devient «F. THIEBAULT».

Les Associés ont décidé de procéder à une refonte des statuts et adopté la rédaction suivante de l'objet social :
«L'exploitation et la gestion de biens viticoles dont elle est propriétaire, locataire ou bénéficiaire de mises à disposition, et généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.»

Le capital de la société, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Modification au RCS de REIMS.

Pour avis.

M2508411



FCN Epernay

2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

LAURENT CHIQUET

SCEV au capital de 7.500 Euros
15 rue de Bel Air - 51160 CHAMPILLON
R.C.S. Reims 828 406 249

Avis de modification

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation viticole «LAURENT CHIQUET» réunis en assemblée générale ordinaire le 10 juin 2025, a décidé de nommer en qualité de co-gérant pour une durée illimitée à compter de ce jour : M. Barnabé CHIQUET, demeurant : 15 rue de Bel Air - 51160 CHAMPILLON.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis : La Gérance.

M2506576



FCN Sézanne

33 rue Aristide Briand
BP 64 - 51120 SEZANNE
Tél. : 03.26.80.53.30

JD TERRASSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros
Siège social :
Route de Fère-Champenoise
51120 SEZANNE
883 359 085 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 23 juillet 2025, le président de la société par actions simplifiée JD TERRASSEMENT, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Route de Fère-Champenoise - 51120 SEZANNE au 7 rue d'Orléans - 51120 SEZANNE à compter du 1^{er} septembre 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président.

M2508732



CABINET KHODJA ET ASSOCIES

SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 43 rue de Talleyrand
51100 REIMS
RCS de REIMS n°842 655 284

Avis de modification

L'AGE du 01/08/2025 a décidé à compter du 01/08/2025 de :

- modifier la dénomination sociale de la société anciennement CABINET KHODJA ET ASSOCIES qui devient COMETHIS.

- transférer le siège social de la société au 52 rue Libergier, 51100 REIMS.

Modification au RCS de REIMS.

Le gérant

M2509102

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne



FCN Sézanne
33 rue Aristide Briand
BP 64 - 51120 SEZANNE
Tél. : 03.26.80.53.30

JSNL

Société civile immobilière
au capital de 1.500 Euros
Siège social : 2 place des Pressoirs
51130 LOISY EN BRIE
948 023 437
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une délibération en date du 21 juillet 2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2 place des Pressoirs - 51130 LOISY EN BRIE au 7 rue d'Orléans - 51120 SEZANNE à compter du 1^{er} septembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 948 023 437 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de REIMS.

La société, constituée pour 99 années à compter du 12 janvier 2023, a pour objet social l'acquisition d'un terrain ou bâtiment, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction et un capital de 1.500 € composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis : La Gérance.

M2508733



CHAMPAGNE MICHEL FAGOT

Société par actions simplifiée
au capital de 115.200 Euros
porté à 85.920 Euros
Siège social : 6 rue Chigny
51500 RILLY LA MONTAGNE
382 711 414 R.C.S. Reims

Réduction de capital social

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 07/07/25 a décidé de réduire le capital social de 29 280 euros pour le ramener de 115 200 euros à 85 920 euros par voie de rachat et d'annulation de 1 830 actions.

Le Président a constaté en date du 19/08/2025 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent quinze mille deux cents euros (115 200 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé quatre-vingt-cinq mille neuf-cent-vingt euros (85 920 euros).

POUR AVIS Le Président

M2509084

TRANSPORTS BAUCHET FABIEN

SASU au capital de 22 000 €
Siège social : 2 rue de la Libération
51400 SEPT SAULX
RCS de REIMS n°893 558 577

Transfert de siège

En date du 11/08/2025, le président a décidé le transfert du siège social au 3 ZA DE CHAMPAGNY, 51400 SEPT SAULX à compter du 11/08/2025.

Mention : RCS de REIMS
M2508920

GFA «SANTIN FRERES»

Capital social : 8.500 Euros
Siège social :
13 bis Grande-Rue
51320 LE MEIX-TIERCELIN
R.C.S. Châlons en Champagne
440 121 861

Avis de transformation

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2025 a décidé de transformer le GFA «SANTIN FRERES» en société civile immobilière (SCI), de modifier sa dénomination sociale et transférer son siège social. Les caractéristiques de la société sont désormais les suivantes :

FORME : SCI
DÉNOMINATION : SANTIN HERBILLON

DURÉE : 99 années, terme fixé au 11 décembre 2100.

SIÈGE SOCIAL : 124 rue de Maucourt - 51300 FRIGNICOURT.

OBJET :

- L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la cession le cas échéant de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir locataire ou propriétaire.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Capital social : 8.500 €.
GÉRANCE : Monsieur Etienne SANTIN, demeurant 124 rue de Maucourt - 51300 FRIGNICOURT.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Toute autre cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des 3/4 des voix exprimées.

Pour avis : La Gérance.

M2509074



03 26 86 72 98
21 rue Courmeaux - 51100 REIMS
<http://www.cogep.fr>

PATRIMOINE 5

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
70, rue Ponsardin
51100 REIMS
900 996 810 RCS REIMS

Aux termes d'une délibération en date du 29 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PATRIMOINE 5 a décidé de transférer le siège social du 70, rue Ponsardin, 51100 REIMS au 29D boulevard Saint-Marceaux, 51100 REIMS à compter du 1^{er} juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Gérance.

M2509094



03 26 86 72 98
21 rue Courmeaux - 51100 REIMS
<http://www.cogep.fr>

CINCO

Société par actions simplifiée
au capital de 4 670 Euros
Siège social :
23, rue Boucher de Perthes
51100 REIMS
817 649 874 RCS Reims

Aux termes d'une délibération en date du 29 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée CINCO a décidé de transférer le siège social du 23, rue Boucher de Perthes, 51100 REIMS au 48 rue des Moissons, 51100 REIMS à compter du 15 juillet 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président

M2509098

L.M

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
39 avenue Hoche - 51100 REIMS
850 696 204 RCS Reims

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20/06/2025, il résulte que les mandats de M Laurent PATE, Commissaire aux Comptes titulaire, et du Cabinet Laurent PATE, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration. L'assemblée générale a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats et ce sans pourvoir à leur remplacement.

Pour avis, le Président.

M2509165

SCEV «Pascal AGRAPART»

Capital social : 2.000.000 Euros
Siège social :
57 avenue Jean Jaurès - 51190 AVIZE
RCS Reims 531 932 820

Avis de transformation

Par assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2025, les associés ont décidé de transformer la SCEV en SAS et d'étendre l'objet social de la société, à compter de cette même date.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

OBJET : ANCIENNE MENTION : Cette société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens viticoles dont elle est propriétaire, locataire ou bénéficiaire de mises à disposition, et généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

NOUVELLE MENTION : La Société a pour objet en France et à l'étranger (AGE du 30 juillet 2025) :

- L'exploitation et la gestion de biens viticoles dont elle est propriétaire, locataire ou bénéficiaire de mises à disposition, et généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

- La prise de participation dans toutes sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole, viticole ou immobilière, la gestion de ces participations et la gérance de toutes sociétés

- L'acquisition, la vente, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir locataire ou propriétaire, usufruitière, nue-propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement sur le territoire français et les territoires étrangers limitrophes

- La gestion administrative sous forme de gérance ou non de toutes entreprises ou sociétés

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

FORME :

ANCIENNE MENTION : Société Civile d'Exploitation Viticole.

NOUVELLE MENTION : Société par Actions Simplifiée.

ADMINISTRATION ET GERANCE : Ancienne mention : GÉRANT : Monsieur Ambroise AGRAPART demeurant 57 avenue Jean Jaurès - 51190 AVIZE.

Nouvelle mention : PRÉSIDENT : Monsieur Ambroise AGRAPART demeurant 57 avenue Jean Jaurès - 51190 AVIZE.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Pascal AGRAPART demeurant 57 avenue Jean Jaurès - 51190 AVIZE.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les actions sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à un tiers étranger à la société, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois-quarts des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis.

M2509187

SCI ELJHC

Aux termes d'un acte reçu par Me Benoît MOITTIÉ, notaire à EPERNAY (51200), le 23 août 2024, a été constaté l'accord des associés de la SCI ELJHC, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège est 4 rue des Closets à 51200 EPERNAY - RCS REIMS 843 377 722, pour la démission de M^{me} Linda IAICHOUCHE de ses fonctions de co-gérante et son retrait en qualité d'associée, à compter du 23 août 2024 ; Monsieur Eric CHORIN devenant seul associé et gérant de la société.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis :

Me MOITTIÉ.

M2509171

SCI BS

Forme : SCI
Capital : 500 Euros
en 50 parts de 10 Euros
4 rue de la Bourgogne
Chez M. STEVENS - 02200 PASLY
523 052 488 R.C.S. Soissons

Par l'AGE du 31/05/2025 il décide le transfert du siège : ANCIEN SIÈGE : 4 rue de la Bourgogne, chez M. STEVENS - 02200 PASLY.

NOUVEAU SIÈGE : 1 rue Cesar Poulin, chez M. STEVENS - 51100 REIMS.

Radiation du R.C.S. de SOISSONS, ré-immatriculation au R.C.S. de REIMS. Gérant : M. STEVENS benjamin, demeurant au 1 rue Cesar Poulin - 51100 REIMS. Objet : Location de terrains et d'autres biens immobiliers. R.C.S. : SOISSONS.

Pour avis et insertion.

M2509120

VICTOR DODGE CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social :
1 rue de Stockholm, 75008 PARIS
937 893 469 RCS PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 26/08/2025 l'A.G.E. des associés de la société par actions simplifiée VICTOR DODGE CONSULTING a décidé de transférer le siège social du 1 rue de Stockholm 75008 PARIS au 112 rue d'Alsace-Lorraine 51100 REIMS à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 937 893 469 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de REIMS.

Président : Monsieur Antoine BOURGEOIS, demeurant 112 rue d'Alsace-Lorraine 51100 REIMS.

POUR AVIS

Le Président

M2509151

VICTOR DODGE SCI

Société civile immobilière au capital de 2 000 euros
Siège social :
1 rue de Stockholm
75008 PARIS
948 305 040 RCS PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 26 août 2025 l'A.G.E. a décidé de transférer le siège social du 1 rue de Stockholm 75008 PARIS au 112 rue d'Alsace-Lorraine 51100 REIMS à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 948 305 040 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de REIMS.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 6 février 2023 a pour objet social l'acquisition de tous immeubles et de tous terrains, et un capital de 2 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis

La Gérance

M2509153



PHARMACIE DE LA BRIE CHAMPENOISE

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Pharmaciens d'Officine au capital de 100.000 Euros
Siège social :
8 place Rémy Petit
51210 MONTMIRAIL
914 395 876 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 30/07/2025, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social du 8 Place Rémy Petit - 51210 MONTMIRAIL au 1 rue des Remparts de l'Est - 51210 MONTMIRAIL à compter du 09/09/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

M2509192



AGN AVOCATS REIMS - CHALONS
2-4 rue Grande Étape
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
21 cours Anatole France
51100 REIMS

SARL LES TROIS R

SARL au capital de 7.622,45 Euros
Siège social :
39 rue du Colonel Fabien
51100 REIMS
319 489 407 RCS Reims

Aux termes d'un PV du 17/06/2025 : Il a été pris acte de la démission du gérant de la Société : Antoine ROMEO, demeurant 15 rue Claude Bernard - 51430 TINQUEUX. Il a été remplacé par : Melek ARAS, demeurant 61 rue de la Fraternelle à ROMAINVILLE (93230).
Mention sera faite au RCS de REIMS.

Pour avis.

M2509196

WGB CONSULTING

SARL au capital de 500 Euros
Siège social :
7 rue pierre Salmon
51430 BEZANNES
880 082 854 R.C.S. de Reims

Le 28/07/2025, la décision unanime des associés a décidé de :

- Modifier la dénomination qui devient : HOME CREDITS ET ASSURANCES, à compter du 28/07/2025 ;

- Modifier l'objet en ajoutant les activités suivantes : le courtage en assurances, l'audit et le conseil en protection sociale et en assurances de biens, la distribution et la commercialisation de contrats d'assurance, d'assurance vie, de santé, de prévoyance, de retraite, et de tous produits et services de protection sociale, à compter du 28/07/2025 ;

- Transférer le siège social 17 rue Labori - 51100 REIMS, à compter du 28/07/2025.

Mention au R.C.S. de Reims.

M2509208



TEAM PARSEC

SAS au capital de 50.000 Euros
Siège social :
1 rue du Cimetière - 51140 CHENAY
895 048 346 R.C.S. Reims

Par décision de l'AGE du 27/08/2025, il a été décidé du transfert du siège social au 7 rue du Bois du Salut - 51140 JONCHERY SUR VESLE, à effet du 27/08/2025.
Modification au R.C.S. de REIMS.
M2509210

POURSUITE D'ACTIVITE

BENZISUN

Société par actions simplifiée
au capital de 500 Euros
Siège social :
38 rue de la Fontaine des Bois
51390 PARGNY LES REIMS
917 658 817 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le Président.

M2509071

SARL «P&K agriservices»

Société à responsabilité limitée
au capital de 15.000 Euros
Siège social :
le château, rue basse -
51520 SARRY
RCS Châlons en Champagne
927 992 172

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2025, la gérance statuant, dans le cadre des dispositions de l'article L. 223 -42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis : Le représentant légal.
M2509111

EURO FOOD

SAS au capital de 1 200 €
Siège social :
118 rue de vesle
51100 REIMS
RCS de REIMS n°853 771 137

Avis de poursuite d'activité

L'AGE du 24/06/2025 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de REIMS.
M2509193

LA GRANGE AUX COULEURS

SAS au capital de 8 500 €
Siège social :
6 RUE DE L'EGLISE
51220 HERMONVILLE
RCS de REIMS n°538 961 376

Avis de poursuite d'activité

L'AGE du 12/06/2025 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de REIMS.
M2509194

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne

LES 3 FRERES

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 15 RUE BERTHE
MORISOT
51100 REIMS
RCS de REIMS n°915 088 447

Avis de poursuite
d'activité

L'AGO du 14/03/2025 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de REIMS.
M2509195

TB2G IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 5 rue Haute
51500 MONTBRE
980 775 894 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération en date du 30.06.2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : Le Président.

M2509203



FCN Epernay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

SECA
TECHNOLOGIES

SARL au capital de 10 000 €
19 rue de la Chaude Ruelle - 51200
ÉPERNAY
RCS REIMS 908 042 849

Avis de poursuite
d'activité

Aux termes d'une décision en date du 2 décembre 2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

M2509068

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SARL «CM IMMO»

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
2 rue de la Berle, Voivreux
51130 BLANCS COTEAUX
R.C.S. Chalons En Champagne
535 329 288

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} juillet 2025, et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur, Monsieur Philippe COSSARD demeurant 2 rue de la Berle, Voivreux - 51130 BLANCS COTEAUX et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé 2 rue de la Berle, Voivreux - 51130 BLANCS COTEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

Pour avis : Le liquidateur.

M2509159



LOREM
AVOCATS

RENNESSON
AUTOS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 5 000 Euros
Siège : 153 avenue Pierre Semard
51510 FAGNIERES
Siège de liquidation : 153 rue Pierre Semard 51510 FAGNIERES
831 652 987 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

Dissolution amiable

L'AGE réunie le 22/08/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 22/08/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Christophe RENNESSON, demeurant professionnellement 153 avenue Pierre Semard - 51510 FAGNIERES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 153 avenue Pierre Semard - 51510 FAGNIERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2509069

SCI SYCOMORE

Société civile
au capital de 110.000 Euros
Siège social : 4 rue du Clos de l'Ile
51270 BEAUNAY
R.C.S. : Reims 750 865 842

Dissolution anticipée

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution de la société à compter du 30 juin 2025 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé M. Maurice LOMBARD, demeurant 4 rue du Clos de l'Ile - 51270 BEAUNAY, en qualité de liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : Le liquidateur.

M2509127

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SCI EDMOND

SCI au capital de 16 000 €
Siège social : 2. rue de la montagne
51170 FAVEROLLES ET COEMY
RCS de REIMS n°445 056 864

Avis de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire du 18/08/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. FIARD patrick de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 18/08/2025.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

le liquidateur

M2509081



03 26 86 72 98
21 rue Courmeaux - 51100 REIMS
http://www.cogep.fr

RECCAL

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 13 rue Jules Ferry
51450 BETHENY
Siège de liquidation : 13 rue Jules Ferry 51450 BETHENY
828 372 078 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 26 juillet 2025 au 13 rue Jules Ferry, 51450 BETHENY, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur David RODRIGUEZ, demeurant 15 rue Jules Ferry, 51450 BETHENY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

M2509093

EARL «LE
CAROUGE»

Société en liquidation
Capital social : 7.500 Euros
Siège social : 6 rue du Couvent
51170 CRUGNY
R.C.S. Reims 801 507 039

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur Xavier OUDIN, demeurant 1 place du Monument - 51170 FISMES, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2509134

La société
«LA TUILERIE»

En cours de liquidation
Au capital social de 152,45 Euros
Siège social :
GERMAINE (51160), 1 Grande Rue
RCS de Reims (Marne) numéro 423
732 569

Clôture de liquidation

Suivant décision en date du 8 juillet 2025, l'associé unique, liquidateur :

- a approuvé le compte définitif de liquidation,

- a donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,

- et a prononcé à compter rétroactivement du 23 octobre 2024 la clôture de la liquidation.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS.

Pour avis : Le Liquidateur.

M2509141

SAF CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 2 000 euros
Siège social : 132 Rue Saint-Thierry
51100 REIMS
Siège de liquidation : 132 Rue Saint-Thierry 51100 REIMS
481 007 862 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 31/07/2025 au siège de liquidation, le liquidateur a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Marie-Sandra FONTAINE demeurant 132 Rue Saint-Thierry 51100 REIMS de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Reims, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

M2509163

B.P.T Investment

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : 3 rue Olivier de Serres
51100 REIMS
Siège de liquidation : 3 rue Olivier de Serres 51100 REIMS
843 952 680 RCS REIMS

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2025 au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Thierry BONNET demeurant 3 rue Olivier de Serres 51100 REIMS de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Reims, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

M2509166

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNAUTÉ
URBAINE DU
GRAND REIMSAvis d'enquête publique
uniqueRévision allégée n°1 du
PLU de LOIVREModification n°1 du PLU
de LOIVRE

Par arrêté n°CUGR-DUPAANC-2025-001 en date du 22 août 2025, la communauté urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de révision allégée n°1 et de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de LOIVRE.

L'enquête publique unique se déroulera pour une durée de 32 jours : du vendredi 12 septembre 2025 à 9h00 au lundi 13 octobre 2025 à 18h00.

Le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Loivre a pour objectifs l'évolution des limites des zones classées en zones à urbaniser 1AU et 1AUe au plan de zonage, la mise ne place d'un emplacement réservé pour la création d'un rond-point et la modification de l'OAP sectorielle déjà existante sur le secteur, sans que les futures implantations ne portent atteinte aux orientations du PADD.

Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de LOIVRE a pour objectifs de procéder à plusieurs modifications réglementaires et de réduire la surface des zones à urbaniser, sans que l'évolution ne porte atteinte aux orientations du PADD.

Monsieur François SCHUESTER, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Les pièces des dossiers, les décisions et avis de l'autorité environnementale, les observations et le procès-verbal d'examen conjoint des personnes publiques associées et un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en la Mairie de LOIVRE pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h00 à 12h00 et le samedi de 9h30 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers sur support papier et sur un poste informatique en Mairie de LOIVRE, 35 rue de Verdun - 51220 LOIVRE, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre unique ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la communauté urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la communauté urbaine du Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr dès la publication de l'arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent, en Mairie de LOIVRE, 35 rue de Verdun - 51220 LOIVRE, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 12 septembre 2025, de 9h00 à 12h00 ;

- Samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;

- Lundi 13 octobre 2025, de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport unique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la communauté urbaine du Grand Reims, en mairie de Loivre, sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, les projets de révision allégée n°1 et de modification n°1 du plan local d'urbanisme, éventuellement complétés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront approuvés par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune. L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand Reims.

Le Président de la communauté urbaine du Grand Reims.

M2509072

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

Société de Gestion
et de Participation
d'Epinay Sarl

Société à responsabilité limitée
au capital de 12.195,92 Euros
Siège social : 52 rue de la Justice
51100 REIMS
R.C.S. Reims B 311 902 068

Aux termes du procès-verbal du 25 Août 2025, l'associé unique, la société VALMY PARTICIPATIONS SA, au capital de 250.000 €, immatriculée au R.C.S. de REIMS 337 280 093, dont le siège social est 52 rue de la Justice - 51100 REIMS, a décidé la dissolution sans liquidation de la Société de Gestion et de Participation d'Epinay par application de l'article 1844-5 du Code Civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société de Gestion et de Participation d'Epinay à la société VALMY PARTICIPATIONS SA, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication.

Mention en sera faite au R.C.S. de Reims.

M2509088

AVIS DIVERS

Plurial Novilia
Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

APPARTEMENT CHALONS :

- 1 rue Popelin - T4 au 2^{ème} étage - 87 m² env - LOT N° 10 - DPE : en cours - 122 000 € - réf : ER.18264

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution)

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 07.86.50.25.49.

Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : Par mail.

Offre et prix soumis à condition de ressources*
Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH.
M2508759

CREANCES SALARIALES

Avis de dépôt des relevés
de créances salariales
Article L 625-1 du Code de
commerce
Article R 625-3 du Code
de commerce

LJ 4 Mars 2025

SARL ESPACES PRIVES
IMMOBILIER

« Stéphane Plaza Immobilier »,
42 Cours Christian Lange - 51430
BEZANNES.

Les relevés des créances salariales ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur ces relevés peuvent saisir à peine de forclusion le Conseil de prud'hommes compétent, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Liquidateur Judiciaire
Isabelle TIRMANT.

M2509188

Avis de dépôt des relevés
de créances salariales
Article L 625-1 du Code de
commerce
Article R 625-3 du Code
de commerce

LJ 11 Mars 2025

SARL PIZZA SARDEGNA

15-19 Place Luton - 51100 REIMS.
Les relevés des créances salariales ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur ces relevés peuvent saisir à peine de forclusion le Conseil de prud'hommes compétent, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Liquidateur Judiciaire
Isabelle TIRMANT.

M2509189

Avis de dépôt des relevés
de créances salariales
Article L 625-1 du Code de
commerce
Article R 625-3 du Code
de commerce

LJ 8 Avril 2025

SAS INSTITUT DE
FORMATIONS AUX
TEXTILES DU MONDE

2 rue du Commerce - 51100 REIMS.
Les relevés des créances salariales ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur ces relevés peuvent saisir à peine de forclusion le Conseil de prud'hommes compétent, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Liquidateur Judiciaire
Isabelle TIRMANT.

M2509190

Avis de dépôt des relevés
de créances salariales
Article L 625-1 du Code de
commerce
Article R 625-3 du Code
de commerce

LJ 20 Mars 2025

SAS LA COOPERATIVE
DES FANGINES AND CO

33 rue Gaillot Aubert - 51800 SAINTE
-MENEHOULD.

Les relevés des créances salariales ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Les salariés dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur ces relevés peuvent saisir à peine de forclusion le Conseil de prud'hommes compétent, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Liquidateur Judiciaire
Isabelle TIRMANT.

M2509191

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Marne / Ardennes



OFFICE NOTARIAL DU LEVANT
Christophe LARDENOIS
Alexandra VOIRNESSON
 70 rue du Général Gouraud
 51400 MOURMELON LE GRAND
 03.26.66.11.39

M^{me} Josette Nicole PERCHENET

Avis de saisine de legataire universel - délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 janvier 1998, M^{me} Josette Nicole PERCHENET, en son vivant retraitée, demeurant à ATHIS (51150) résidence Les Jardins d'Athis 1 rue des Saules Bertin, née à BACONNES (51400), le 31 décembre 1938, veuve non remariée de M. José Gilbert Eugène GAUTHIER, décédée à ATHIS (51150), le 7 juin 2025.

A consenti un legs universel.
 Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandra VOIRNESSON, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «OFFICE NOTARIAL DU LEVANT», titulaire d'un Office Notarial à MOURMELON-LE-GRAND, 70 rue du Général Gouraud, le 14 août 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandra VOIRNESSON, Notaire à MOURMELON LE GRAND (51400), 70 rue du Général Gouraud, référence CRPCEN : 51010, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
 M2509090

TRIBUNAL DE COMMERCE DE METZ

Jugement du 21 juillet 2025

SAS TRANSPORTS NOIZET, 25 rue Principale, 57635 Hérange, RCS Metz 389 737 974, Transports et camionnages de toute nature. Suivant jugement du 21.07.2025, le Tribunal Judiciaire de Strasbourg a ouvert une procédure de sauvegarde, désigné M. Pierre Geissler et M. Philippe Rahms, juges consulaires, en qualité de Juges Commissaires titulaires, désigné la sas Weil-Guyomard-Lutz, en la personne de Me Claude-Maxime Weil, 28 rue de Lattre de Tassigny 67300 Schiltigheim, et la Selari Fhbx, en la personne de Me Nathalie Leboucher, 17 rue du Port 27400 Louviers, en qualité de Co-Administrateurs avec mission d'assister la partie débitrice pour tous les actes concernant la gestion, et désigné la Selari Mj synergie, en la personne de Me Fabienne Jenner, 5 rue des Frères Lumière 67201 Eckbolsheim et la sas Koch & associés, en la personne de Me Daniel Koch, 18 a rue du Marquis de Chamborand 57200 Sarreguemines, en qualité de Co-Mandataires Judiciaires.
 M2509101

Ardennes

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

OFFICE NOTARIAL CHARLEMAGNE
 20 rue Nationale
 08450 CHEMERY-CHEHERY

SCULFORT/BOJARYN

ACTE reçu par Me Etienne WELTER le 28.08.2025 en cours d'enregistrement

CEDANT : M^{me} Céline Marie SCULFORT, épouse de M. Romain CHAMBORD, demeurant à VRIGNE-AUX-AUX-BOIS (08330), 11 avenue de Mézières, née à SEDAN (08200), le 6.12.1985.

CESSIONNAIRE : M^{me} Angéline Ida BOJARYN demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS (08330), 21 rue Pasteur née à SEDAN (08200), le 6.10.2000.

FONDS CEDE : Fonds de commerce de coiffures hommes et femmes, vente au détail de parfumerie, joaillerie, articles de Paris, de toilette, d'hygiène et de beauté sis à VRIGNE AUX BOIS (08330), 7 rue Emile Zola, connu sous le nom DIMINU TIF.

PRIX : QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE € (95.000.00 €), s'appliquant :
 - aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT MILLE € (80.000.00 €) ;
 - au matériel pour QUINZE MILLE € (15.000.00 €).

JOUISSANCE : 07.08.2025.

OPPOSITIONS dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi en l'Office Notarial de CHEMERY-CHEHERY (08450) où domicile est élu à cet effet.

Pour avis : Me WELTER.
 M2509197

CONSTITUTION

DE SOCIETE

SAS AROMATES

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 18/03/2025, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS AROMATES

Objet social : La société a pour objet en France, l'exploitation de l'entreprise SAS AROMATES, Restauration Traditionnelle, Bar à vin, Café, Préparation et vente de plats cuisinés à emporter, Traiteur, Événementiel et Hôtellerie & Spa.

Siège social : 34-36, Avenue Jules Lartigue, 08600 GIVET

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SEDAN

Président : M. CASTOLDI JULIEN 36 Rue Francis Poulenc 08320 AUBRIVES

Admission aux assemblées et droits de votes : «Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix»

CASTOLDI JULIEN
 M2509138

THE KING CHARLES

Par acte SSP du 04/08/2025 il a été constituée une SASU dénommée : THE KING CHARLES. SIÈGE SOCIAL : 18, Place d'Armes - 08200 SEDAN. CAPITAL : 100 €. OBJET : Salon de thé, Achat, vente de pâtisseries. PRÉSIDENT : M CHRETIEN Loric, 2, rue Maréchal de Mac Mahon - 08140 BAZEILLES. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SEDAN.
 M2509048



15 rue du Président Kennedy
 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
 Tél. : 03.24.59.70.41

EMH

Société civile immobilière
 au capital de 500 Euros
 Siège social : 50 rue Léon Bosquet
 08120 BOGNY SUR MEUSE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28/08/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : EMH.
 Siège social : 50 rue Léon Bosquet - 08120 BOGNY SUR MEUSE.

Objet social : Acquisition, aménagement, la mise en valeur, la construction, l'administration, la gestion, l'exploitation, la location de tous biens immobiliers. Tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles, dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance :
 - Monsieur Eric Houze, de nationalité française, demeurant 23 rue du Port - 08120 Bogny sur Meuse ;

- Monsieur Martial Houze, de nationalité française, demeurant 50 rue Léon Bosquet - 08120 Bogny sur Meuse.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales requis dans tous les cas.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Sedan.

Pour avis : La Gérance.
 M2509206



P.O. STABLES

Société par actions simplifiée
 au capital de 10.000 Euros
 Siège social :

2 Rue du Cimetière - 08200 BALAN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BALAN du 25/08/2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée à associée unique.

DÉNOMINATION : P.O. STABLES.

SIÈGE : 2 Rue du Cimetière - 08200 BALAN.

DURÉE : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 10.000 €.

OBJET : Elevage de chevaux, achat, vente, dressage et valorisation de chevaux de sport et de loisir ; participation à des compétitions équestres ; pension, hébergement et soins aux équidés ; organisation de stages, formations et événements autour du cheval ; toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement au domaine équestre.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : JFO, SARL au capital de 65.000 €, dont le siège social est 55 Avenue Charles de Gaulle - 08200 FLOING, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 298 058, représentée par Monsieur Jean-François ORTILLON, gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SEDAN.

Pour avis : Le président.
 M2509103

MODIFICATION

DE STATUTS

SCI GEFOR FRANCE

Société civile immobilière
 au capital de 10 000 Euros
 Siège social : Rue des Tortues Royes
 08350 DONCHERY
 851 123 612 RCS Sedan

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9/07/2025 : La société GEFOR, société privée à responsabilité limitée au capital de 197 000 euros, dont le siège social est situé Rue de l'Informatique 3, 4460 GRACE-HOLLOGNE (Belgique) immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0465.949.693, représentée par Monsieur Steven FORTHOMME, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée, à compter de ce même jour, en remplacement de Messieurs Mario MATHONNET et Roger GEHLEN, gérants démissionnaires. Modification sera faite au GTC de SEDAN.
 Pour avis : La Gérance
 M2508647

Office Notarial SUD ARDENNES
Arnaud DELANNOY
et Martial JACQUES

Notaires Associés
 27 rue Chanteraine - 08190 ASFELD
 Tél. : 03.24.72.95.59 - Fax : 03.24.72.91.38
 delannoy.jacques@notaires.fr

S.C.I. DU CHAINEAU

Au capital de 152,45 Euros
 RCS Sedan 389 674 938

Avis de modification

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale en date du 30 juin 2025, il a été constaté :

- Le transfert du siège social de la société :

Ancienne mention : RETHEL (08300) 12 Place Noiret Chainneau.

Nouvelle mention : CHATEAU PORCIEN (08360) 57 rue de la Morteau.

- La démission de Mademoiselle Estelle ENGELS de sa fonction de gérante, à compter du même jour.

Par suite, demeure seul gérant Monsieur Jean-Daniel MOUCHET.
 Pour insertion : Me Martial JACQUES.

M2509100

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie
03.26.40.21.31
annoncelegale.pamb@forumeco.com

RVM COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée
 Au capital social de 10.000 Euros
 Siège social :
 53 cours Aristide Briand
 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
 507 522 316 RCS Sedan

Transfert de siège social

Par délibération en date du 01/07/2025 de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé, à compter du 01/07/2025, de transférer le siège social au 43 Rue Madame de Sévigné - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES. Mention sera faite au RCS de SEDAN.
 M2509118



15 rue du Président Kennedy
 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
 Tél. : 03.24.59.70.41

DENYS S.A.S.

Société par actions simplifiée
 au capital de 38.200 Euros
 Siège social :
 5 rue de la Sarthe
 08230 SÉVIGNY LA FORÊT
 315 904 011 RCS Sedan

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 07/08/2025, il résulte que :

- les mandats de Monsieur Philippe Jock, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame CECILE LACHAISE, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour Avis : Le Président.
 M2509162

POURSUITE D'ACTIVITE

EURL «OBA MARCHE»

Société à responsabilité limitée à caractère unipersonnel
 Au capital de 10.000 Euros
 2 RUE MASSENET
 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
 982 311 847 RCS Sedan

Suivant PVAGE du 01/08/2025, le gérant associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 223 -42 du code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN (08).

Pour avis, le gérant
 M2509142

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SARL AMESANFLO

Société à responsabilité limitée
 au capital de 10.000 Euros
 3 rue Renan - 08300 RETHEL
 533 386 785 R.C.S. Sedan

Avis de dissolution anticipée

Par AGE du 26.08.2025, les associés ont décidé de dissoudre par anticipation la société à compter rétroactivement du 31.12.2024 et d'ouvrir une période de liquidation.

M. CAUCHON Hervé, demeurant 3 Impasse Saint Nicolas à SAULCES CHAMPENOISES (08) a reçu tous pouvoirs en qualité de liquidateur afin de procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 3 rue Renan à RETHEL (08).

Le liquidateur.
 M2509126



15 rue du Président Kennedy
 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
 Tél. : 03.24.59.70.41

SCI B.E.T.

Société civile en liquidation
 Au capital de 1.000 Euros
 Siège social et de liquidation :
 23 avenue Charles Boutet
 08000 CHARLEVILLE MÉZIERES
 538 827 908 RCS Sedan

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23/06/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric Pellerin, demeurant 41 rue Victor Hugo - 08090 MONTCY NOTRE DAME, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 23 avenue Charles Boutet - 08000 CHARLEVILLE MÉZIERES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Ses actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sedan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis :
 Le Liquidateur.
 M2509096

CLOTURE

DE LIQUIDATION



15 rue du Président Kennedy
 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
 Tél. : 03.24.59.70.41

SCI B.E.T.

Société civile en liquidation
 Au capital de 1.000 Euros
 Siège social et de liquidation :
 23 avenue Charles Boutet
 08000 CHARLEVILLE MÉZIERES
 538 827 908 RCS Sedan

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric Pellerin, demeurant 41 rue Victor Hugo - 08090 MONTCY NOTRE DAME, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sedan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis :
 Le liquidateur.
 M2509128

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Ardennes / Aube



SCI LES FAISIAUX
SCI en liquidation
SCI au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : rue de la Croix
08150 L'ECHELLE
N° 414 987 461 R.C.S. de Sedan

Avis de liquidation de société

Suivant acte reçu par Me Laurent LUTUN, notaire à FISMES, le 28 décembre 2023, la collectivité des associés de la SCI LES FAISIAUX a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 28 décembre 2023

Radiation au R.C.S. de SEDAN.
Pour avis :
Le notaire Maître Laurent LUTUN.
M2509136

AVIS DIVERS

Mr Michel Roger BAILLET

Avis d'envoi en possession

Suivant testament olographe en date du 3/11/2021, Michel Roger BAILLET, célibataire, demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES 08000 Rue Savigny Pré - Centre de Santé, né à CHARLEVILLE MEZIERES le 25/2/1940, décédé à CHARLEVILLE MEZIERES le 2/5/2025, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Gauthier ENEAU, Notaire à SIGNY L'ABBAYE suivant procès-verbal en date du 8/8/2025, une copie authentique a été déposée au TGI de CHARLEVILLE MEZIERES, le 22/08/2025.

Les oppositions sont à former auprès de Me Gauthier ENEAU à SIGNY L'ABBAYE (08), 1 Rue de l'Hôtel de Ville, chargé du règlement de la succession.
Pour avis : Me Gauthier ENEAU.
M2509082

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE -MEZIERES en date du 06/06/2025 la Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession vacante de M^{me} FABRI Denise décédée le 16/07/2024. Réf. 0808148739. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
M2509104

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} HERBIN Evelyne décédée le 01/10/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0808148539.
M2509105

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M^{me} JANRAY Annie décédée le 11/08/2023 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808143087.
M2509106

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des Finances Publiques de la Somme, 22 RUE DE L AMIRAL COURBET 80000 Amiens, curatrice/curateur de la succession de M. PHILIPPE Roberte décédé le 16/02/2024 a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808144895.
M2509107

Aube

CONSTITUTION

DE SOCIETE

TIM PAYSAGE ELAGAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
4 impasse du Haut Village
10150 AUBETERRE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 27/08/2025, signé électroniquement, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : TIM PAYSAGE ELAGAGE.

SIÈGE SOCIAL : 4 impasse du Haut Village - 10150 AUBETERRE.

OBJET SOCIAL : La création, l'aménagement, l'entretien des espaces verts, l'élagage, l'abattage, le bûcheronnage, les travaux forestiers, la maçonnerie paysagère et décorative, le remblai - déblai, les travaux ruraux, la pose de clôture, l'achat-vente de végétaux, de matériels de jardin et d'articles de décoration.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.

GÉRANCE : Timothé LANDREAT, demeurant 4 impasse du Haut Village - 10150 AUBETERRE, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.

Pour avis : La gérance.
M2509173

Michèle CLEMENT

Avocat au Barreau de l'Aube
Espace HERMES - 7 bd du 1^{er} R.A.M.
10000 TROYES

PROCLEAR AUTO

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 27 Août 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DÉNOMINATION : PROCLEAR AUTO

SIÈGE : 47 rue Jean Froissard 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

OBJET :
- Le nettoyage de tous véhicules ;
- Le négoce de produits d'entretien ou de nettoyage de véhicules.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1 000 euros

Exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit, pour devenir définitive, être autorisée par la collectivité des associés.

Président de la Société : Monsieur Tanguy SANITAS, demeurant 47 rue Jean Froissard, 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS.

Directeur Général de la Société : Monsieur Kevin BARBIER, demeurant 19 rue des Chants d'Oiseaux, 10120 SAINT GERMAIN,

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de : TROYES.

Le Président.
M2509180

MODIFICATION

DE STATUTS

GUILOR

Société par actions simplifiée au capital de 80.000 Euros
Siège social : 130 avenue Michel Baroin
10800 SAINT JULIEN LES VILLAS
R.C.S. Troyes 824 541 619

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2025, enregistrée auprès du Service de la publicité foncière de TROYES, le 30 juillet 2025, dossier 2025 00018683, référence 1004P01 2025 A 01479, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société susvisée a :

- procédé à une réduction du capital social d'un montant de 56.000 €, au moyen de la réduction de la valeur nominale des 8.000 actions composant le capital social de la société, qui sera ramenée de 10 € à 3 € chacune et ce, par voie d'imputation de la somme de 56.000 € sur le compte « Report à nouveau » débiteur, dont le solde comptable sera ainsi ramené de 56.942 € à 942 € ; ladite réduction de capital ayant pour effet de ramener le capital social de 80.000 €, divisé en 8.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune à 24.000 €, divisé en 8.000 actions de 3 € de valeur nominale chacune ;

- approuvé et rendu définitif l'apport en nature au profit de la société de 99 parts sociales numérotées de 1 à 99 appartenant en pleine propriété à Monsieur Guillaume PETERS dans le capital social de la société SCI GUITANA, évalué au vu du rapport établi par Madame Isabelle GRISEY, commissaire aux apports désignée en cette qualité par une ordonnance rendue le 28 mai 2025 par le Président du tribunal de commerce de TROYES, à la somme de 493.614 €, soit 4.986 € par part sociale pour l'apport de Monsieur Guillaume PETERS rémunéré par l'attribution de 164.538 actions de 3 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la société à titre d'augmentation de son capital social ;

- décidé en conséquence dudit apport en nature, d'augmenter le capital social d'un montant de 493.614 € pour le porter de 24.000 € à 517.614 € au moyen de l'émission de 164.538 actions nouvelles de 3 € de valeur nominale chacune ;

- constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et modifié en conséquence l'article 7 « APPORTS » et l'article 8 « CAPITAL SOCIAL » des statuts, qui est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

Article 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancien capital social : 80.000 €.

Nouveau capital social : 517.614 €.

Inscription modificative en sera demandée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.

Pour avis : Le Président.
M2509097

SCEA DES CHARMILLES

Capital social : 187.515 Euros
Siège social :
5 rue Voie Creuse
10170 PREMIERFAIT
RCS Troyes 395 240 633

Modification

Par AGE en date du 31/08/2024, les associés ont modifié la gérance.

ANCIENNE MENTION :
GÉRANCE :

- M. Gilles CLEMENT ;

- M^{me} Ghislaine CONNESSON ;

- M. Patrick CLEMENT.
NOUVELLE MENTION :

GÉRANCE :
- M. Gilles CLEMENT ;

- M^{me} Ghislaine CONNESSON.
Pour insertion, la gérance.
M2509135

SCP Evelyne TAFANI-DYON, Fabien SCHMITE et Michèle DAL FARRA

Société Civile Professionnelle Evelyne TAFANI-DYON, Fabien SCHMITE et Michèle DAL FARRA, notaires associés titulaire d'un office notarial sis à TROYES (10000) 1 rue de la tour Boileau Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30/04/2025 de la SCP «Evelyne TAFANI-DYON, Fabien SCHMITE et Michèle DAL FARRA», ayant son siège à TROYES (10000) 1 rue de la tour Boileau, au capital de 167.693,92 €, RCS TROYES n°301 101 606, les associés ont décidé de proroger d'un an, à compter du 12 mai 2025, la durée de la société. Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de TROYES.
M2509042

MACADI

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 7.800 Euros
Siège Social :
Centre Commercial La Belle Idée
10510 MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE
434 039 061 RCS Troyes

Le 02/06/2025, l'associé unique a nommé Directeur Général Madame Magali RIBEIRO demeurant 1 rue Gustave Eiffel - 78280 GUYANCOURT à compter du 01/06/2025.
M2509055

EARL DENIZET MICHEL

Capital social : 223.288,00 Euros
Siège social : 5 rue des Cornouillers
10200 VILLE SUR TERRE
R.C.S. Troyes 385 042 585

Avis de modification

Par AGE du 01/08/2025, les associés ont modifié la gérance.

Ancienne mention :
Gérance : Monsieur Michel DENIZET et Monsieur Maxence DENIZET.

Nouvelle mention :
Gérance : Monsieur Michel DENIZET.

Pour avis : La gérance.
M2509110

EARL DU PLEMONT

Capital social : 7.500,00 Euros
Siège social :
13 route de Soullaines
10200 VILLE SUR TERRE
R.C.S. Troyes 937 951 358

Avis de transformation

Par AGE du 01/08/2025, les associés ont transformé l'EARL en société civile d'exploitation agricole et augmenté le capital social.

Les nouvelles caractéristiques de la société au 01/08/2025, sont les suivantes :

Dénomination sociale : DU PLEMONT.

Forme : Société civile d'exploitation agricole.

Objet : Exploitation agricole.

Capital social : 8.340,00 €.

Siège social : 13 route de Soullaines - 10200 VILLE SUR TERRE.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. Maxence DENIZET, demeurant 5 rue des Cornouillers - 10200 VILLE SUR TERRE.

Cessions de parts sociales : Toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire, sauf entre associés lorsque la société n'est composée que de deux associés.

Pour insertion, la gérance.
M2509112



155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

SOCIETE AUBOISE DU BATIMENT

SAS au capital de 13 840 euros
Siège social : 48 Rue Lamartine -
10420 LES NOES PRES TROYES
790 354 450 RCS TROYES

Aux termes de l'AGE du 18/07/2025 et des décisions du Président du 25/08/2025, il résulte que, le capital a été augmenté de 7170 € pour le porter de 13840 € à 21 010 € par apport en numéraire. L'article 7 des statuts modifié en conséquence. Modification au RCS de TROYES.
M2509051



SCP Carole TURPIN-VUILLEMIN, Éric VUILLEMIN et Marcellin LEDEUR

Notaire associés
9 bis avenue du Maréchal
de Lattre de Tassigny
10102 ROMILLY SUR SEINE CEDEX

SCI DES SYCOMORES

SCI au capital de 232.000 Euros
Siège social : 16 rue Vinebault
10100 SAINT MARTIN DE BOSSENAY
R.C.S. de Troyes n° 789 070 489

Transfert de siège

Par décision de l'AGE en date du 04/08/2025, il a été décidé à compter du 04/08/2025 de transférer le siège social au 53 allée de la Clère - 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE.

Radiation du R.C.S. de TROYES et immatriculation au R.C.S. de LA ROCHE SUR YON.

Maître Eric VUILLEMIN.
M2509114



155 avenue d'Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

DRYATS AUTO SERVICES

EURL au capital de 350 000 Euros
Siège social : 116 Route d'Auxerre
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
RCS de TROYES n°500 495 098

AVIS DE MODIFICATION

En date du 31/07/2025, l'associé unique a décidé à compter du 31/07/2025 de nommer en qualité de gérant M. MULFINGER Hector, demeurant 14 rue des Roizes 10430 ROSIERES PRES TROYES en remplacement de M. BLANCHOT Stéphane, gérant, pour cause de démission.

Modification au RCS de TROYES.
M2509119

BERNS DECO MEUBLES

Société par actions simplifiée
Au capital de 30.000 Euros
Siège social :
5 B Route Nationale
10140 MAGNY FOUCHARD
425 014 511 RCS Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 10/07/2025, le Président a pris acte de la démission de Monsieur Christophe BERNS de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis : Le président.
M2509122

MARYAWHIT

Société civile au capital de 34.030 Euros
Siège social : 5 rue du Moulin
10410 VILLECHETIF
938 437 803 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5 rue du Moulin - 10410 VILLECHETIF au 2 rue Maurice Bouchor - 10000 TROYES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au R.C.S. de TROYES.

Pour avis : Le Gérant.
M2509124

CHAGA

SASU Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 7.622 Euros
Siège social :
30 avenue de la Maille
Saint-André les Vergers
10800 SAINT JULIEN LES VILLAS
420 961 559 RCS Troyes

Suivant procès-verbal du 02/06/2025, l'associé unique a décidé :
- de désigner en qualité de Directeur général : Madame Magali RIBEIRO demeurant 1 Rue Gustave Eiffel - 78280 GUYANCOURT.
Mention au RCS de TROYES.
M2509125

AUTO CASSE THIEBAULT

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 15.721 Euros
Siège social :
ZI Les Pivoisons
10430 ROSIERES PRES TROYES
444 068 720 R.C.S. Troyes

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 30/07/2025, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 15.721 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : tout transfert de titres de la société à titre gratuit ou onéreux, entre associés ou au profit de tiers, s'effectue librement.

Monsieur Jean Michel THIEBAULT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean Michel THIEBAULT, demeurant 22 rue Principale - 10320 ASSENAVY.

Pour avis : Le président.
M2509213

Toutes les annonces légales de votre département sur matot-braine.fr

Aube / Aisne

POURSUITE D'ACTIVITE

Y'MOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.020,00 Euros
Siège social :
33 rue des Bonnetiers
10700 LE CHENE
987 559 135 R.C.S. Troyes

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22/07/2025 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis : La gérance.

M2508855

SARL «A.X.S.»

Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 Euros
Siège social : 14 rue Edouard Baudiot
10440 TORVILLIERS
R.C.S. Troyes 514 308 055

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2025, Monsieur Fabrice DEROZIERE, associé unique, statuant, dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis : Le gérant.

M2509079

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SARL TORCHET

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 14 RUE SAINT VINCENT
10370 VILLENAUXE LA GRANDE
RCS de TROYES n°507 689 461

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 20/08/2025 a approuvé la dissolution volontaire de la société à compter du 20/08/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. TORCHET FREDERIC, demeurant 14 RUE SAINT VINCENT 10370 VILLENAUXE LA GRANDE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

M2509109

CLOTURE

DE LIQUIDATION

EARL DES HAUTS FRENES

Liquidatrice : M^{me} Marie-Paule LAMBERT, née ROCKENSTROCLY, demeurant 6 voie de Puisseaux, 10130 EAUX PUISEAUX
CAPITAL SOCIAL : 25.611,43 Euros
SIEGE SOCIAL : 6 voie de Puisseaux, 10130 EAUX PUISEAUX
RCS Troyes 411 998 503

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 15/07/2025 avec effet rétroactif au 31/12/2024, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge de mandat au liquidateur, puis constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES.

Pour insertion : Le liquidateur.

M2509070

Michèle CLEMENT
Avocat au Barreau de l'Aube
Espace HERMES - 7 bd du 1^{er} R.A.M.
10000 TROYES

ABC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
en Liquidation
au capital de 3.000 Euros
Siège social :
3 Avenue de Bourgogne
10390 CLEREY
820 274 967 RCS Troyes

Suivant délibération du 26 Août 2025, Monsieur Franck BREHAUDAT, associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES.

Le liquidateur.

M2509145

Michèle CLEMENT
Avocat au Barreau de l'Aube
Espace HERMES - 7 bd du 1^{er} R.A.M.
10000 TROYES

G LA FRITE

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
En Liquidation
au capital de 5.000 Euros
Siège Social :
3 rue de la Madeleine
10000 TROYES
898 554 514 R.C.S. Troyes

Suivant délibération du 27 Août 2025, Monsieur Matthieu GRENOT, associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES.

Le liquidateur.

M2509179

Matot Braine
PETITES AFFICHES
COMMERCIALES - JURIDIQUES - NOTAIRES - AVOCATS - AGENTS IMMOBILIERS

s'occupe
de vos
annonces
dans toute
la France

annoncelegale.pamb

@legalnet.org

03 26 40 21 31

AVIS DIVERS

M^{me} Michèle GUILLON

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 novembre 2010, Madame Michèle Henriette Alice Marguerite GUILLON, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Pierre Léon Marie LE PAPE, demeurant à LES NOES PRES TROYES (10420), 1 rue du Maréchal Foch.

Née à TROYES (10000), le 3 juillet 1937.

Décédée à TROYES (10000) (France), le 4 avril 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Isabelle NICOLAS, Notaire associé de la SCP «Bertrand SMAGGHE et Isabelle NICOLAS, notaires», titulaire d'un Office notarial à TROYES (Aube), 30 boulevard Gambetta, le 22 janvier 2025.

L'acte complémentaire de contrôle de la saisine du légataire universel, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine, a été reçu par Maître Laurence de LAUZANGHEIN, Notaire au sein de la société à responsabilité limitée dénommée «NOW NOTAIRES», titulaire d'un Office notarial à PARIS (75005), 1 place Paul Painlevé, le 26 août 2025.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laurence de LAUZANGHEIN, Notaire à PARIS (75005), 1 place Paul Painlevé, référence CRPCEN : 75304, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TROYES de la copie authentique de l'acte complémentaire de contrôle de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

M2509156

Aisne

MODIFICATION

DE STATUTS

VG Conseil

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

NESPOLI FRANCE

SASU au capital de 5.736.800 Euros
Siège social : 29-37 avenue du Général de Gaulle LA CAPELLE (02)
R.C.S. Saint Quentin 394 514 756

AGOE 27/08/2025 : Ancienne mention : CAC titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, 106 Cours Charlemagne, Immeuble Higashi à LYON 2^{ème} arrondissement (69), RCS NANTERRE 572 028 041, et FITECO, Parc Technopole, rue Albert Einstein à CHANGÉ (53), RCS LAVAL 557 150 067 ; Nouvelle mention : co-CAC titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, précité, FITECO, précité, BDO PARIS, PARIS (75), 43-47 avenue de la Grande Armée, RCS PARIS 480 307 131. R.C.S. : SAINT QUENTIN.

Pour avis : Le Président.

M2509160

VG Conseil

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

NESPOLI INDUSTRIES FRANCE

SASU au capital de 1.387.800 Euros
Siège social : 29-37 avenue du Général de Gaulle LA CAPELLE (02)
R.C.S. Saint Quentin 841 554 611

AGOE 27/08/2025 : Ancienne mention : CAC titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, 106 Cours Charlemagne, Immeuble Higashi à LYON 2^{ème} arrondissement (69), RCS NANTERRE 572 028 041 ; Nouvelle mention : co-CAC titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, précité, BDO PARIS, PARIS (75), 43-47 avenue de la Grande Armée, RCS PARIS 480 307 131. R.C.S. : SAINT QUENTIN.

Pour avis : Le Président.

M2509161

SCI BS

Forme : SCI
Capital : 500 Euros
en 50 parts de 10 Euros
4 rue de la Bourgogne
Chez M. STEVENS - 02200 PASLY
523 052 488 R.C.S. Soissons

Par l'AGE du 31/05/2025 il décide le transfert du siège :

ANCIEN SIÈGE : 4 rue de la Bourgogne, chez M. STEVENS - 02200 PASLY.

NOUVEAU SIÈGE : 1 rue Cesar Poulin, chez M. STEVENS - 51100 REIMS.

Radiation du R.C.S. de SOISSONS, ré-immatriculation au R.C.S. de REIMS.

Gérant : M. STEVENS benjamin.

Objet : Location de terrains et d'autres biens immobiliers.

R.C.S. : SOISSONS.

Pour avis et insertion.

M2509113

DISSOLUTION

DE SOCIETE

les
avocats

Maitre Xavier PREZ
Avocat à la Cour
6A Rue du Champ de Mars
51100 REIMS
Tél. : 06.99.35.28.12

SAS F2J

SAS au capital de 1.000 Euros
5 rue de la Fontaine Noisetier
02880 NANTEUIL LA FOSSE
815 022 355 R.C.S. Soissons

Aux termes d'une décision du 21 août 2025, l'assemblée générale a décidé la dissolution amiable anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

Monsieur MARTEAU Frédéric, demeurant 4 route de Montigny à MONTIGNY SUR VESLE (51140) occupera la qualité de liquidateur, pour une durée d'un an renouvelable.

L'adresse de la liquidation est fixée au domicile du liquidateur sis 4 route de Montigny à MONTIGNY SUR VESLE (51140), où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SOISSONS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

M2509078

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

VG Conseil

GROUPÉ
MONASSIER
REIMS

Notaires
de France

COELACANTHE/
NAPOLEON LAKES
FISHING SERVICES

Suivant acte reçu par Me Pierre VIAL, Notaire à REIMS, le 30 juillet 2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de REIMS le 31 juillet 2025 dossier 2025 00033724 référence 2025 N 02315,

La Société dénommée COELACANTHE, société à responsabilité limitée au capital de 28.660,00 €, dont le siège est à VILLERS-EN-PRAYERES (02160), Les Septvallons rue du Routy le Château, identifiée au SIREN sous le numéro 418 013 157 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SOISSONS

a cédé à la Société dénommée NAPOLEON LAKES FISHING SERVICES, Société A Responsabilité Limitée unipersonnelle au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à THENNELIERES (10410), 7 Bis route de Thennelières, identifiée au SIREN sous le numéro 932 653 140 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES,

un fonds de commerce d'exploitation commerciale de plans d'eau liés à la pêche, loisir avec petite restauration, appartenant à la société COELACANTHE et exploité par elle à titre d'établissement principal à VILLERS-ENPRAYERES (02160) les Septvallons, rue du Routy le Château, et pour l'exploitation duquel la société COELACANTHE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SOISSONS et identifiée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 418 013 157 00023, Code APE 9319Z.

Moyennant le prix de 110.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de signature de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de publication au BODACC, au siège du fonds cédé sis à VILLERS EN PRAYERES (02160) Les Septvallons rue du Routy le Château.

Pour avis.

M2509155

Matot Braine
PETITES AFFICHES
COMMERCIALES - JURIDIQUES - NOTAIRES - AVOCATS - AGENTS IMMOBILIERS

NOUVEAUX
SERVICES EN LIGNE :

Formulaire d'annonce

Devis et attestation

de parution immédiats,

Paiement en ligne...

DÉPOSEZ DÉSORMAIS

EN TOUTE AUTONOMIE

VOS ANNONCES sur

annonces.matot-braine.fr

POUR PLUS DE RAPIDITÉ,

OPTEZ

POUR

LE RÈGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE BANCAIRE,

UN GESTE

POUR

L'ENVIRONNEMENT...



fOIRE DE CHÂLONS

TERRE D'INCENTIVE

11 JOURS D'OPPORTUNITÉS ÉVÉNEMENTIELLES



La foire de Châlons est devenue au fil de son exceptionnelle montée en puissance, le véritable marqueur de la rentrée sociale, économique, agricole et politique de notre Pays.

Nous ne sommes ainsi plus surpris de croiser dans les allées **tel patron d'organisation professionnelle, syndicale, ministre, ancien président de la République, président de fédération sportive**, etc.

On connaît la **foire de Châlons** pour son aspect **festif, convivial et riche en échanges**.

Il faut également souligner que le festival **Foire en Scène** est **le plus long festival de France**, qui plus est avec **un accès au coût symbolique de sept euros**, comprenant le billet d'entrée de la Foire.

Ce que l'on sait moins, en revanche, c'est que la foire de Châlons est aussi **un lieu d'incentive** propice à la **création d'événements dans l'événement**.

L'**ambiance détendue** permet de nouer des contacts avec **une rapidité et une efficacité sans égale**.

Alors pourquoi ne pas vous inspirer de ces expériences réussies pour, à votre tour, faire de la foire de Châlons **l'occasion d'organiser votre événement de l'année** ?



« À titre personnel, par exemple, je profite de ce rendez-vous de fin août - début septembre pour organiser des rencontres avec mes clients, mes partenaires, mes collaborateurs, voire de futurs clients. »

foiredechâlons.com



Soutenu par



Légende. En un demi-siècle, sa puissance a triplé et ses performances ont fait un bond en avant spectaculaire. Elle s'est embourgeoisée tout en cultivant l'esprit GTI comme aucune autre.

Golf GTI, une quinquana en forme



Discrète et musculeuse : le paradoxe de la Golf GTI Edition 50.



Le poste de conduite. Ou de pilotage !

Attention légende ! Une vraie de vraie qui a fait battre bien des cœurs. Et continue à travers la passion des trentenaires pour les Youngtimers, ces voitures plus tout à fait d'occasion mais pas encore entrées en collection, dont la Golf GTI est une des stars. A-t-elle été la toute première GTI ? On pourrait en débattre à l'infini. Toujours est-il qu'elle a été l'archétype de la berline compacte sportive masquant un tempérament de feu sous ses faux-airs de voiture de tous les jours. Avec succès puisque plus de 2,5 millions de Golf GTI ont été vendues à travers le monde.

Les GTI ont peu à peu disparu des gammes des constructeurs à quelques rares exceptions près. Sacrifiées par les constructeurs sur l'autel de la rentabilité et cernées par les multiples contraintes de circulation rendant leur utilisation de plus en plus difficiles. Mais Volkswagen n'a jamais abdicué.

Même si la diffusion des Golf GTI s'est réduite au fil du temps, elles n'ont jamais disparu du catalogue de la marque. Mieux encore, d'une génération à l'autre et d'une évolution à l'autre, elles ont été sans cesse améliorées pour être toujours plus efficaces, plus sûres et plus performantes.

Célébrant le demi-siècle de Golf GTI, l'inédite « Edition 50 », dont la production sera lancée dans quelques semaines, concentre 50 ans d'expérience et de savoir-faire maison en matière de berlines compactes ultra sportives. Le tout dans une relative discrétion. Seuls les amateurs auront l'oeil attiré par son assiette abaissée de 15 mm (20 mm avec le pack performance), ses boucliers et ses logos spécifiques...

L'essentiel est ailleurs. Derrière la calandre pour commencer avec une version exacerbée du quatre cylindres 2l turbocompressé de la GTI ClubSport dont la puis-

sance est portée à 325 ch avec un couple maximum de 420 Nm, gage de reprises et d'accélération en progression significative. Un gain de 25 ch voire de 50 ch si on compare avec la GTI classique. On est très loin de la centaine de chevaux de la toute première de la lignée. Certes, le poids n'est pas comparable mais le bond en avant est impressionnant... Evidemment, le châssis et les liaisons routières ont été adaptés pour faire face à ce supplément de puissance.

LA GOLF GTI LA PLUS PERFORMANTE DE TOUS LES TEMPS

Pour ceux qui souhaitent aller encore plus loin, VW propose en option un pack « GTI performance » qui inclut en particulier des suspensions avant et arrière recalibrées avec une fermeté des ressorts accrue de 20%, amélio-

rant la liaison au sol en réduisant le roulis et le tangage. Plus basse de 5 mm, cette GTI encore plus GTI, y ajoute des gomme Bridgestone semi-slick de 235 de large, montées sur des jantes forgées de 19 pouces allégées et un échappement partiellement en titane, signé du spécialiste Akrapovic.

A bord, la GTI 50 Edition joue la carte du confort et de la modernité, tout en y ajoutant une touche d'exclusivité. Ceintures de sécurité rouge, sièges baquets habillés d'un tissu partiellement à carreaux, volant multifonctions inédit, frappé du logo GTI 50... La dotation de série en matière d'équipements de sécurité et d'agrément est ultra complète. Sa majesté la Golf GTI sait recevoir et s'est transformée au fil du temps en grande routière sportive.

Volkswagen a envoyé sa GTI Edition 50 sur le tracé ultra exigeant du « vieux » Nurburgring, la fameuse « Nordschleife », surnommée l'enfer vert. Un juge de paix impitoyable avec ses 72 virages. Aux mains du pilote d'essai de

la marque Benny Leuchter, cette ultra GTI a bouclé les 20,832 km en seulement 7m 46s. Jamais une Volkswagen de route n'avait été aussi rapide entre les glissières proches de la piste étroite serpentant au milieu des sapins. À l'heure où le plaisir automobile est devenu quasiment délictueux, on peut juger ces prouesses dérisoires voire hors de propos mais elles expriment le niveau d'efficacité de cette version anniversaire.

Qui peut le plus, peut le moins. Dans la vie de tous les jours la Golf GTI saura se hisser à la hauteur des exigences de son conducteur. Avec ce supplément de rareté particulier à une série spéciale qu'on a peu de risques de croiser à tous les carrefours. Le constructeur la propose en cinq coloris dont le fameux rouge « tornado » partagé par les plus emblématiques des précédentes générations de Golf GTI. Il n'est pas interdit de lui préférer le vert mousse métallisé, exclusif à la GTI 50 Edition.

DOMINIQUE MAREE

Les Français pour la voiture dans les villes

Les résultats d'une enquête au long cours mettent en évidence le souhait d'une large majorité d'automobilistes de continuer à utiliser leurs voitures dans les centres-villes.

Stop ou encore ? Stop si on écoute les défenseurs de l'environnement et les nombreuses municipalités qui mettent tout en œuvre pour chasser les voitures des centres-villes. Encore si on en croit les résultats d'une enquête effectuée entre 2022 et 2025 sur la plate-forme « Mon avis citoyen ».

Près des trois-quarts (72%) des répondants, originaires de 386 villes et agglomérations de toutes

tailles, ont exprimé leur souhait de pouvoir continuer à accéder en voiture aux centres-villes proches de chez eux. Et en particulier aux commerces qui y sont situés.

Cette volonté est encore plus affirmée par ceux qui habitent en zones rurales ou dans les villes petites et moyennes. Là où les transports publics sont inexistant ou peu développés et peu pratiques. Toute cette France plus ou moins ignorée des décideurs et

des technocrates, des ministères veut continuer à utiliser sa voiture, faute de disposer d'alternatives sérieuses. Et elle l'exprime sans ambiguïté.

Selon les résultats de cette enquête, les automobilistes, rejoints par les commerçants locaux dont l'activité est menacée chaque jour davantage, sont de plus en plus nombreux à se rebeller vis à vis de ces restrictions de circulation. Un gain de

2% en l'espace de trois ans.

Cette opposition majoritaire progresse également dans les villes moyennes jusqu'à 50 000 habitants avec une progression de 16% de réfractaires à ces interdictions.

Les principaux points mis en avant : la liberté de circulation, la demande de transport en commun efficaces, le maintien de la vitalité commerciale, l'amélioration de la qualité de la vie.

On retiendra en particulier le deuxième. Il est facile et démagogique d'interdire, beaucoup plus compliqué et plus coûteux de mettre en place un réseau de transports collectif propre, sûr et fiable. Dans le contexte général actuel, c'est même un doux rêve.

Le réel, c'est quand on se cogne, paraît-il...

D.M.

Pascal Collard. Élu à la tête de la Chambre d'agriculture de la Marne, en mars de cette année, Pascal Collard est aussi à la tête d'une exploitation agricole diversifiée de 426 ha, aux côtés de son frère.

Agriculteur connecté



Pascal Collard au sein de son exploitation à Isse, devant les caisses de pommes de terre.

formés (frites, surgelés). »

QUALITÉ ET TECHNIQUE

Outre la pomme de terre, l'agriculteur mise aussi beaucoup sur la culture de l'oignon, pour lequel il a construit un bâtiment flambant neuf afin d'accueillir 1 850 tonnes de sa production. Ces derniers sont voués à être stockés 8 à 9 mois à une température de 0,5 degré. « Nous cultivons une trentaine d'hectares d'oignons (jaunes, rouges, échalotes) et avons investi dans un bâtiment neuf de stockage frigorifique. Le marché de l'oignon est exigeant : si l'on n'est pas excellent, on perd de l'argent. La qualité passe par les techniques de travail, la conservation et l'investissement, car la concurrence est forte et nos coûts de production élevés. Nous travaillons avec la coopérative Beauce Champagne Oignon, qui conditionne à Rethel et dans le Loiret, pour la grande distribution (moitié France, moitié export) », explique-t-il. Mais Pascal Collard a la chance d'effectuer « un métier passion ».

« Aujourd'hui, j'essaie de réhabiliter cette image de l'agriculteur, souvent stigmatisée. Il faut redonner envie, que l'on soit enfant d'agriculteur ou pas. » Métier différent, où l'on vit avec le climat, où l'on travaille quand les autres sont en vacances, il n'en demeure pas moins passionnant pour ceux qui l'exercent, avec mille opportunités pour nourrir et innover. « Le métier s'est beaucoup transformé depuis 1994 : évolution des machines, outils numériques, modélisations. L'agriculture reste un métier à cycle lent ; l'impact de nos pratiques se voit sur des décennies », rappelle Pascal Collard qui se passionne pour les innovations techniques. « Aujourd'hui, nous sommes un peu comme des médecins des plantes. Nous utilisons des logiciels de traçabilité et de modélisation fournis par les Chambres d'agriculture. Chaque

diversification. Nous travaillons avec Bonduelle, notamment sur l'épinard, culture que nous faisons toujours. Nous avons aussi produit des oignons pour la déshydratation et avons mis en place des pommes de terre de consommation, que nous produisons encore. Nous faisons toujours de l'oignon, mais pour le marché du frais. » L'exploitation couvre aujourd'hui 426 hectares, « à deux associés, en assolement commun avec deux autres exploitations » ce qui permet de faire 80 ha de pommes de terre de consommation. Et sur ce sujet, Pascal Collard explique très bien la problématique des agriculteurs en termes de souve-

« À 54 ans, je suis heureux de ma carrière, d'avoir exercé un métier passionnant et épanouissant. Je souhaite que les jeunes aient la même chance. »

raineté alimentaire. « Ces pommes de terre sont expédiées principalement en Espagne, sous forme de big bags, via des camions frigorifiques qui repartent chargés après avoir livré des agrumes et des tomates. L'Espagne est un gros consommateur de pommes de terre, notamment pour la soupe. Le marché français en consomme peu sous cette forme, privilégiant les produits trans-

matin, nous recevons un message sur la pression maladies, qui nous permet de déclencher ou non des traitements. Nous avons réduit d'un tiers la pression fongicide sur nos céréales. Le vent, l'humidité, la pluie influent sur les maladies. Nous espérons aussi que la génétique aidera à réduire encore les traitements », exprime celui pour qui l'agri-bashing est profondément

injuste. « L'agriculture française est considérée comme l'une des plus durables au monde, mais nous n'encourageons pas assez nos agriculteurs à produire davantage pour assurer notre autonomie. »

AU SERVICE DES AGRICULTEURS

C'est cette conviction qui le pousse à s'engager auprès de la Chambre d'agriculture de la Marne, au sein de laquelle il entre, au départ, il y a une vingtaine d'années, comme président d'un groupe d'études agricoles. « J'y suis entré par la technique : j'étais président d'un groupe d'études agricoles, puis de la Fédération départementale, avant d'intégrer le bureau de la Chambre. » Ce qui l'intéresse, c'est la technique au sens large : la diversification, la vulgarisation, la recherche de débouchés et d'innovations. « Après plus de 25 ans de responsabilités, je m'interroge sur l'agriculture que nous voulons. À 54 ans, je suis heureux de ma carrière, d'avoir exercé un métier passionnant et épanouissant. Je veux que les jeunes aient la même chance. » Il pointe aujourd'hui la forte pression qui pèse sur la nouvelle génération qui voudrait s'installer, entre stigmatisation et virulence des propos. « Certaines exploitations, parfois fragiles, peuvent basculer rapidement avec un jeune passionné qui se détourne du métier précipitamment. »

Élu en mars à la tête de la Chambre d'agriculture, il envisage son mandat de deux façons : une première qui respecte le rôle de l'entité consulaire, « comme interface entre le monde agricole et les pouvoirs publics et une mission technique avec la mise en œuvre de projets concrets » et une seconde, plus politique, mais toujours au service du collectif. « Le collectif est essentiel. Il faut entraîner les agriculteurs vers des pratiques plus vertueuses. J'y crois beaucoup par la pédagogie : expliquer les bénéfices conduit à l'adhésion volontaire. » Un message envoyé aux instances politiques gouvernementales qui, pour la profession agricole, a plutôt l'habitude de créer des lois qui contraignent. « Par exemple, même sans obligation, les agriculteurs implantent des couverts végétaux parce qu'ils en comprennent l'intérêt. En revanche, une réglementation complexe décourage parfois les bonnes volontés : certains textes sont tellement lourds qu'on ferme le dossier sans aller plus loin. »

LA FOIRE, UN MOMENT INCONTOURNABLE

Ainsi, Pascal Collard reconnaît que la Foire de Châlons est le moment clé pour communiquer avec le public et les élus, valoriser les métiers et montrer la diversité de l'agriculture. « En

agriculture, il y a deux logiques : la production de proximité, avec vente directe, circuits courts, marchés, et la production à plus grande échelle pour alimenter les circuits de distribution (drive, supermarchés). Tout le monde ne va pas à la ferme. Il faut donc aussi une agriculture capable de répondre à ces flux et aux impératifs de souveraineté alimentaire. » Persuadé que la conjugaison de la productivité et de la sécurité alimentaire passe par la recherche et l'innovation, Pascal Collard est aussi impliqué au sein de Terrasolis, dont l'objectif est d'imaginer la ferme bas-carbone de demain.

À l'aube de son mandat de six ans comme président de la Chambre d'agriculture de la Marne, les sujets à traiter s'avèrent donc nombreux. « J'ai accepté la présidence de la Chambre parce qu'on me l'a proposée, pas par ambition politique. Ce que je souhaite c'est promouvoir ce que l'on produit et accompagner pour cela au mieux les agriculteurs. » Bottes aux pieds et un œil sur le portable pour surveiller l'état des champs le matin ; en costume, également portable en main pour cette fois répondre aux questions des adhérents l'après-midi, et toujours, à la fin de la journée, la même passion.

NASTASIA DESANTI

28 février 1971

Naissance à Châlons-en-Champagne (51).

1994

Il rejoint l'exploitation familiale en GAEC avec son père et sa tante.

1996

Son frère le rejoint au sein de l'exploitation.

2019

Vice-président de la Chambre d'agriculture de la Marne.

2025

Deviens au mois de mars, Président de la Chambre d'agriculture de la Marne.



Retrouvez tous nos portraits sur **matot-braine.fr**

